— Le 9 janvier 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 9 janvier 1934 cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de janvier 1934.

Sont présents Messieurs les échevins J. B. Bergeron, J. C. Duchesne, T. E. Bellhumeur, Ad. Girard, J. H. Tétreau, Eug. Pelletier et Lucien Hébert, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Marsan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée du rapport du comité du Conseil tenu le 26 décembre 1933, et il est proposé par l'échevin Luc. Hébert, secondé par l'échevin Ad Girard, que ce rapport soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. B. Bergeron, secondé par l'échevin Ad Girard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir :-

Liste des paie du 29 déc. /33 :	#451.60	✓
" " " 5 janv /34 :	446.30	^
	#897.90	
Dame E. Degré	5.00	
C. N. R.	2.70	^
Canadian Industries	31.80	^
Garage Montplaisir	29.58	^
Conrad Jogal	22.49	^
Pinard & Pinard	36.42	^
Ad. Bilz	8.80	^
Sam Jones	33.00	^
The Spokesman	16.80	^
Hughes Owens	4.45	^
J. L. Marchessault	5.50	^
Francis Hankin	21.00	^
Geo. Tétreault	10.	^
Southern Electric	70.95	^
C. P. R.	2.01	^
Southern Canada (10 factures)	343.06	^
J. R. Blanchard	37.74	^
La Borde	30.16	^

Jos. Moisan	19.85	✓
J. B. Carpa (3 factures)	29.05	✓
Nichols Chemical	391.29	✓
Dr. J. B. Michaud	8.	^
	#1,133.77	

re secours directs :-

Edgar Côté	17.92	^
Jos. Bousselle	49.85 49.95	^
Ad. Girard	88.97	^
Eug. Lesieur	18.00	^
J. L. Champoux	86.14	^
T. E. Bellhumeur	61.05	^
J. C. Lavoie	43.13	^
L. Poirier	1.63	^
G. H. Bouchard	88.50	^
Eph. Archambault	14.00	^
Wld. Hébert	3.50	^
V. Laflamme	12.00	^
E. Provencher	6.00	^
James Carpenter	24.00	^
	#490.29 + 24.00	

Total des comptes ci-dessus : #2545.96

Adopté

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Drummondville Cotton Co., déclarant que le nombre des employés de cette manufacture a été de 433 pendant les trois derniers mois de l'année 1933.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission du Chômage à l'effet que la réclamation de la ville de Drummondville pour le mois d'octobre 1933, a été approuvée pour le montant de #426.77, après corrections faites.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin T. E. Bellhumeur, que la ville de Drummondville accepte les corrections faites sur la réclamation de la ville pour secours directs, pour le mois d'octobre 1933, et que la ville de Drummondville s'engage à payer le tiers des dépenses encourues pour le mois d'octobre 1933, s'élevant à la somme de #426.77, après corrections faites. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission du Chômage, avisant la ville de Drummondville que la demande pour l'octroi de secours directs faite par la Ville, pour couvrir les dépenses encourues par la ville de Drummondville pendant le mois de décembre 1933, au montant de #750.00 a été acceptée.

Il est proposé par l'échevin Arm. Turpin, secondé par l'échevin J. C. Duchesne, que la ville de Drummondville s'engage à payer le tiers des dépenses encourues pour secours

directs pendant le mois de décembre 1933. Adopté

Il est proposé par l'échevin Arm. Soupin, secondé par l'échevin J. C. Duchesne, que la ville de Drummondville s'engage à payer le tiers des dépenses encourues pour secours directs durant le mois de janvier 1934. Adopté

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Manufacturiers, section de Québec, donnant les avantages qu'il y aurait pour la Ville à se faire représenter à l'Exposition des produits canadiens qui aura lieu à Montréal du 7 au 17 février 1934, ainsi que les conditions de location d'un kiosque, à cette exposition.

Lecture est donnée d'une lettre du directeur des secours contre le Chômage avisant le Conseil qu'une somme additionnelle de $13000.00 avait été approuvée, pour être payée en salaires, ce confection d'égouts dans la ville de Drummondville, et que la chose avait été référée à la Commission fédérale du Chômage pour approbation par celle-ci.

L'ingénieur soumet un estimé pour la confection d'une canalisation d'égout sur la rue Lindsay, sur une longueur de 383 pieds, allant de la rue St Jean vers le sud-est. Cet estimé comprend le coût approximatif pour la pose d'un tuyau de 12 pouces, et le coût de la pose de deux tuyaux de 8 pouces chacun.

L'ingénieur soumet un estimé pour l'achat et la pose de barrières à neige sur une partie de la rue Dorion et une partie de la rue Heriot.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Léonel Bonenfant, relativement au poids du pain vendu dans la ville de Drummondville. Cette lettre est référée à l'aviseur légal de la ville, qui devra faire rapport à la prochaine assemblée du Conseil si la réglementation du poids du pain relève du municipal ou du provincial.

Lecture est donnée d'une pétition des chômeurs de la ville, se plaignant que des étrangers sont employés dans certaines manufactures, de préférence à la main d'oeuvre locale, et demandant la protection du Conseil.

Son Honneur le Maire déplore certains abus; par contre, il fait remarquer que la plupart des manufacturiers aident les chômeurs le plus possible. Le Conseil prend la pétition en considération, et fera les démarches voulues pour que les chômeurs de la ville soient protégés contre la main d'oeuvre extérieure.

Il est proposé par l'échevin F. C. Belhumeur, secondé par l'échevin J. H. Tétreau, que la patinoire du bas

de la ville, maintenant que l'aréna est ouvert, soit entretenue par la ville, et que l'entrée en soit gratuite. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire — Sec.-trés.

— Le 9 janvier 1934 —

Après la séance régulière du Conseil tenue ce jour, les membres du Conseil siègent en comité.

Sont présents tous les membres qui ont assisté à l'assemblée régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

M. Moïse Gagnon demande au comité que la Ville lui avance l'argent nécessaire pour payer le prix de son billet de chemin de fer de Drummondville à Milton, N. B., où une position lui a été promise. Le comité suggère que le secrétaire trésorier écrive à la manufacture qui doit employer M. Gagnon, pour que cette compagnie envoie l'argent nécessaire pour défrayer le coût du transport de M. Gagnon, au nom de la ville de Drummondville, qui achètera le billet.

Le comité approuve l'admission de M. René Joubert sous la loi de l'assistance publique.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Amédée Hénair demandant la permission de colporter des produits pharmaceutiques, dans la ville. L'aviseur légal de la ville devra faire rapport à ce sujet, à la prochaine séance du Conseil.

Et la séance est levée.

Maire — Sec.-trésorier

Je, soussigné, J. Cyrien Duchesne, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 1 du quartier Est, jure que je remplirai mes devoirs comme tel au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. Duchesne

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 2 février 1934

Jean Genier.
Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, F.-Xavier Bellemare, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 2 du quartier sud de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel, avec humilité et fidélité, au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 2 février 1934.

F. X. Bellemare

Jean Genier.
Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Dr Albert Allard, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 2 du quartier Est de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel, au meilleur de mes connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 2ième jour de février 1934

Dr. Albert Allard

Jean Genier.
Sec.-trésorier.

Je, soussigné, Dr Lucien Hétu, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 1 du quartier Sud, de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel au meilleur de mes connaissance et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 2 février 1934.

Dr L. Hétu

Jean Genier.
Sec.-trésorier

Je, soussigné, Eugène Pelletier, de la ville de Drummondville, ayant été, le 25e janvier 1934 élu échevin pour le siège No 2 du quartier Nord-Ouest de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel, au meilleur de mes connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 2 février 1934

Eugene Pelletier

Jean Genier.
Sec. trésorier.

Je, soussigné, Jean Baptiste Bergeron, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 1 du quartier Nord-Ouest de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

J.B.T. Bergeron

Assermenté devant moi, à Drummondville, ce 2 février 1934.

Jean Genier.
Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Armand Toupin, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 1 du quartier Centre de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel au meilleur de mes connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, à Drummondville ce 2 février 1934

A. Toupin

[signature]
Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Adélard Girard, ayant été, le 25 janvier 1934, élu échevin pour le siège No 2 du quartier Centre de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel au meilleur de mes connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, à Drummondville ce 2 février 1934.

Adélard Girard

[signature]
Sec.-trésorier

Je, soussigné, W. A. Moisan, ayant été, le 1er février 1934, élu maire de la ville de Drummondville, jure que je remplirai mes devoirs comme tel au meilleur de mes connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi, à Drummondville ce février 1934.

[signature]

[signature]
Secrétaire-trésorier

— Le 13 février 1934 —

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, mardi, le 13 février 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de février 1934.

Sont présents: Messieurs les échevins J. B. Bergeron, Eug. Pelletier, Luc Hélie, F. X. Belhumeur, Ad. Girard, Arm. Toupin, J. C. Duchesne et Albert Allard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée régulière tenue le 9 janvier 1934 sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que le procès-verbal de la séance de comité tenue le 9 janvier 1934 soit approuvé. Adopté.

Le secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil le rapport de l'officier-rapporteur pour l'élection municipale, et ce rapport est accepté. Le secrétaire-trésorier dépose en même temps le compte des dépenses encourues pour la dite élection s'élevant à la somme de $163.90 et certifié par l'officier-rapporteur.

Le secrétaire-trésorier fait rapport que tous les membres du Conseil ont dûment prêté le serment d'office.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Divers comptes re élection 1934:		$163.90
Liste de paie du 12 janv. /34:	$536.25	
" " " " 19 " /34:	1623.30	
" " " " 26 " /34:	659.65	
" " " " 26 " /34:	18.90	
" " " " 3 fév. /34:	447.70	
" " " " 3 " /34:	16.30	
" " " " 9 " /34:	433.45	
		$3.705.55
Glarme du 15 déc. /33:	$10.00	
" " 19 " /33:	34.00	
" " 9 fév. /34:	24.00	
		68.00

Verso

	Cie J. A. Gosselin	$156.88	
	Jos. Marier	2.55	
	Dame E. Degré	5.00	
	C. N. R. (billet)	1.55	
	C. P. R. (billets)	1.20	
	As. Martel	9.00	
	Théâtre Rialto	10.00	
	Art. Métayer	62.10	
	Geo. Tétreault (2 comptes)	18.72	1027 + 845
	Garage Blanchette	5.25	
	C. N. R. fret	134.67	
	La Parole, Ltée (2 factures)	4.58	
	Harry K. Martin	18.25	
	Hector Joyal	27.00	
	Garage Montplaisir 101.07	101.57	
	J. L. Marchessault	11.00	
	W. F. Vilas Co.	74.35	
	C. P. R. (loyer)	5.00	
	L'Union des Municipalités	39.22	
	Art. Métayer	10.75	
	Librairie Alice	.63	
	L. G. Cadieux	4.25	
	Jos. Lafontaine	38.59	
	Cie Gosselin (2 factures)	4.98	
	J. R. Blanchard	68.51	
	Maurice Lupien	36.30	
	Ferronnerie de D'Ville	6.30	
	L. P. Guèvremont	34.34	
	Campbell MacLaurin	0.90	
	Drummond Coal & Lumber Co.	5.75	
	J. A. Lafeté	0.72	
	Nichols Chemical Co.	415.33	
	Francis Hankin & Co.	22.61	
	Raym. Bourret	1.50	
	J. A. Héroux	11.10	
	D'Ville Cotton	4.20	
	J. E. Lafontaine	10.30	
	Pinard & Pinard	193.64	
	Southern Canada Power	1260.79	$2819.38
re sec. dir	L. P. Guèvremont (août 1933)	15.90	
	Laiterie Cardin (déc. 1933)	10.50	
	J. H. Tétreau (nov. et déc. 1933)	5.35	
	Guérin & Frères (déc. 1933)	30.70	
	D. Godbout " 1933	3.00	
	Dr L. L. Charpentier "	8.00	83.45
	D. Trahan "	13.00	85.45

Total des comptes : $6.842.28

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Alb. Allard, que les comités permanents du Conseil soient composés comme suit :-

Finances et aqueducs : Président :- J. C. Duchesne
Eug. Pelletier, Luc. Hélie

Chemins & égouts :- Président :- J. B. Bergeron
F. X. Belhumeur, Arm. Toupin

Police, Incendie, Balance :- Président : Eug. Pelletier
J. B. Bergeron, F. X. Belhumeur.

Marché :- Président :- Ad. Girard
F. X. Belhumeur, Alb. Allard

Eclairage :- Président : F. X. Belhumeur
Luc. Hélie, Arm. Toupin

Logements ouvriers :- Président : Arm. Toupin
Alb. Allard, J. B. Bergeron

Parcs, Hygiène, Assurances :- Président : Luc. Hélie
J. C. Duchesne, F. X. Belhumeur

Chômage, Embellissement
Constructions & licences :- Président : Albert Allard
J. B. Bergeron, Arm. Toupin.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil un rapport en date du 7 février 1934, de la Commission spéciale qui a procédé au comptage et à la destruction des coupons de debentures payés en 1933.

Lecture est donnée de deux lettres de la Commission provinciale des secours contre le chômage établissant qu'une somme de $18.55 a été retranchée sur la réclamation No II de la ville de Drummondville pour la période de novembre 1932 à avril 1933, et qu'une somme de $22.89 a été retranchée sur la réclamation de la ville pour le mois de novembre 1933.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que la ville de Drummondville accepte les corrections faites et que la ville de Drummondville s'engage à payer la part fixée par la loi des montants dépensés pour secours directs dans les deux périodes ci-dessus mentionnées. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que la ville de Drummondville demande un octroi de $ pour secours directs dans la ville de Drummondville pour le mois de février 1934, et que la ville de Drummondville s'engage à payer le tiers des dépenses qui seront ainsi encourues. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par

par l'échevin Luc. Hélie que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle:-

Désignation	Propriétaires inscrits	Propriétaires à inscrire
34 Ouest	Montplaisir, Pelletier et al	Montplaisir, J.O. 1/2 ind.
p. 32 "	do	Spénard, Gleide 1/4 ind.
		Hélie, Lucien 1/4 ind.
p. 28 Sud	Poliquin, Dame Raoul	Hélie, Dr Luc.
p. 4-5 Est	Poirier, Succ. Léopold	J.C. Duchesne
1/2 282 "	do	Gélas Gaudet
p. 198-199 "	Poirier, Succ. Henri	Horace Poirier
307-308 "	do	Chs. Luc. Poirier
		Marcel Poirier

Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Albert Allard, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la formule L.F. 155, Avril 1932, de la Banque de Montréal, concernant l'emprunt déjà autorisé au montant de $40.000.00 de la Banque de Montréal, par résolution du 26 décembre 1933. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que l'ingénieur soit autorisé d'acheter de Wallace Tiernan un appareil pour chlore liquide au montant de $115.40.5 et aussi la peinture nécessaire pour les bassins de filtration. Adopté.

La lettre de Solie Silk Shop est référée à M. J.-O. Montplaisir, commissaire industriel de la ville.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que les rôles pour licences commerciales, taxes foncières, générales ou spéciales et les rôles de taxes d'eau pour l'année 1933 soient approuvés à toutes fins que de droit. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer avec MM. Médéric et Rodolphe Parenteau un contrat de bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle pour la balance due en capital, intérêts, arrérages de taxes sur la propriété portant le No 115 du quartier Est de la ville de Drummondville, sur laquelle propriété la ville de Drummondville a déjà consenti un emprunt de $3800.00 à M. Charles Labonté, par contrat du le dit contrat devant être pour une période de quinze ans à partir du 1er janvier 1934 et le remboursement devant être fait par paiements mensuels et égaux à partir du 1er janvier 1934. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une résolution adoptée par la Ligue des Propriétaires de Drummondville, et demandant

que l'article 525 de la Loi des Cités et Villes soit amendée pour permettre d'imposer une taxe de $2.00 par année sur toute personne âgée d'au moins 18 ans, résidant ou non dans la Municipalité et travaillant dans la Municipalité et ne payant pas d'autres taxes.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin J.-B. Bergeron, que le Conseil approuve le principe de cette résolution, mais demande que la taxe des non-résidants soit du double de la taxe imposée aux résidants, et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Monsieur Hector Laferté. Adopté.

Une demande de permis est faite par M. Joseph L. Héroux pour la construction d'une bâtisse au coin des rues Lindsay et St-François.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin qu'il soit permis à M. Héroux de construire sa bâtisse à quatre pieds de la ligne du trottoir à être construit le long de la rue St-François, entre les rues Lindsay et Hemmings, pourvu que M. Héroux reconnaisse par écrit signé par lui que la ligne de division entre son terrain et la rue St-François est une ligne parallèle au côté sud-est du trottoir construit sur la même rue St-François, entre les rues Lindsay et Dorion; et que la bâtisse soit construite à quatre pieds de la ligne ainsi établie; et qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée par M. Héroux pour l'établissement d'un trottoir dans la ligne ci-dessus mentionnée. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Ad. Girard qu'une demande soit faite au nom de la ville de Drummondville au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour qu'un ordre soit donné au régistrateur du comté de Drummond de donner avis par écrit au secrétaire-trésorier de la ville de Drummondville de l'aliénation de tout immeuble situé dans les limites de la ville, cet avis étant celui prévu par le paragraphe 6 du chapitre 101, S.R.Q. 1925. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin J.B. Bergeron, que le secrétaire-trésorier soit chargé d'écrire aux autorités du C.N.R., pour demander un agrandissement de la station pour faire face aux besoins des voyageurs. Adopté.

L'échevin Luc. Hélie donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement concernant le tarif de l'eau.

L'échevin Luc. Hélie donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement des licences.

L'échevin Alb. Allard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement concernant la vente du bois et la licence payable par les vendeurs.

L'échevin Arm. Toupin donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement du marché.

Et la séance est levée

[signature] Maire

[signature] Sec.-trésorier

— Le 27 février 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 27 février 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de février 1934.

Sont présents Messieurs les échevins J. B. Bergeron, Eug. Pelletier, Luc. Hélie, F. Z. Belhumeur, Arm. Toupin, Ad. Girard, Alb. Allard et J. C. Duchesne, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Maisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Liste de paie du 16 fév. /34:	$504.65 ↑	
" " " 23 "	624.80 ↑	
		$1129.45
Glaime du 31 déc. /33	341.20	
" " 29 janv. /34	53.00	
" " 18 fév. /34	32.00	
" " 24 " /34	18.00	
" " 27 " /34	28.00	
		472.20
Dame E. Degré	5.00 ↑	
Henri Lachaîté	6.00 ↑	
C. N. R. (billets)	3.50 ↑	
Jos. Lafontaine (lampes)	140.16 ↑	
do	70.52 ↑	
Globe Indemnity Co.	25.00 ↑	
John Marier	73.15 ↑	
Underwood Elliot Co.	10.35 ↑	
Comté de Drummond (reprocès-verbal)	1.87 ↑	
Cie J. A. Gosselin (3 factures)	5.10 ↑	
C. Joyal	33.82 ↑	
Robert Belleville	45.29 ↑	
M. A. Biron	10.42 ↑	
G. Mercure	0.33 ↑	
Can. Ingersoll-Rand Co. (2 factures)	35.14 ↑	
Garage Montplaisir (janvier)	97.40 ↑	67.80 ↑ 29.60
Fred Thompson Co.	78.80 ↑	

Canadian Industries	$0.74 ↑	
Hamilton Garage	15. ↑	
Alex. Hardy	102.10 ↑	
L. Titreault	2.00 ↑	
		$761.69

re sec. directs:

Francis Béliveau	$9.00 ↑	
Edgar Côté	16.77 ↑	
Eug. Ledoux	18.43 ↑	
J.-C. Turcotte	43.52 ↑	
J. L. Champoux	70.91 ↑	
Ad. Girard	58.12 ↑	
Isi. Boisselle	40.59 ↑	
James Carpenter	24.00 ↑	
Laiterie Cardin	7.50 ↑	
E. Archambault	7.00 ↑	
Guérin & Frères	27.75 ↑	
J. Laflamme	18.00 ↑	
D. Trahan	6.00 ↑	
Uld. Hébert	3.50 ↑	
Crémerie Drummondville	64.75 ↑	
E. Provencher	6.00 ↑	
J.-H. Titreau	4.64 ↑	
Drummond Coal	127.25 ↑	
D. Godbout	12.00 ↑	
		$565.73

Total des comptes: — $2.929.07

Adopté

L'échevin J.-C. Duchesne donne avis de motion qu'il présentera à la prochaine séance un règlement pour autoriser un emprunt de $35000.00, afin de rembourser un emprunt de pareille somme échéant le 1er mai 1934.

L'échevin J.-C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour l'exécution de certains travaux publics, l'achat d'un terrain pour un parc, et pour autoriser la Ville à contracter l'emprunt nécessaire pour payer les dites dépenses.

Le Conseil prend connaissance du cas de Jeannine Gervais fille d'Albert Gervais, qui a été hospitalisée à l'hôpital Ste-Justine, dans l'hiver 1933. Son Honneur le Maire est autorisé à signer la carte d'admission, vu que les parents étaient alors domicilié à Drummondville, et étaient incapables de payer.

L'aviseur légal de la ville est chargé de représenter la ville à l'enquête qui aura lieu ultérieurement sur le cas des enfants de Rosaire Létourneau.

L'échevin Chm. Taupin fait rapport de son voyage aux Trois-Rivières et à Montréal, et des renseignements qu'il a obtenus sur la machine à dégeler les tuyaux d'aqueduc.

Madame Veuve Antoine Rocheleau sollicite un permis pour une certaine construction sur la rue Heriot, sur le lot 55 Dunt.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hilie, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, qu'un permis soit accordé à Dame Rocheleau pour la construction suivant le plan soumis, aux conditions suivantes:-

1° Le permis sera valable pour 10 ans, et la construction devra être démolie au bout de 10 ans, ou auparavant;

2° Si la propriété est détruite par un incendie, le présent permis ne pourra autoriser une construction de même nature que celle maintenant permise;

3° Le plan devra être modifié pour remplacer les fenêtres de la maison jamais Désirée par des vitrines;

4° Le permis ne sera accordé que sur signature par Dame Rocheleau d'un écrit acceptant ces conditions.

Adopté, l'échevin J. C. Duchesne, dissident.

Son Honneur le Maire fait rapport des négociations qui ont eu lieu avec les manufacturiers de la ville, et suggérant qu'un bureau de placement soit établi par la ville pour faciliter l'emploi par préférence aux résidents de la ville de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Lucien Hilie, secondé par l'échevin Chm. Taupin, que l'ingénieur de la ville soit chargé d'organiser ce bureau de placement avec la coopération des industriels; que le bureau de placement soit ouvert de 9 heures à 10 heures a. m., pour recevoir les personnes voulant s'inscrire; que l'ingénieur soit autorisé d'acheter les livres et la papeterie nécessaires, et qu'un avis soit envoyé à tous les manufacturiers concernant l'établissement de ce bureau. Adopté.

Le Conseil donne instructions au comité des finances de prendre les mesures voulues pour contrôler la perception de la taxe des amusements.

Les projets de règlements suivants subissent leurs première et deuxième lectures:-

1° Règlement pour amender le tarif de l'eau;

2° Règlement concernant les licences commerciales;

3° Règlement concernant le commerce du bois et les licences à être chargées pour ce commerce;

4° Règlement concernant le marché.

L'échevin J. C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement concernant l'ordre des séances du Conseil et le décorum à être observé pendant les séances.

Et la séance est levée.

Jean Denis
Sec. trésorier.

Maire [signature]

— Le 27 février 1934 —

Assemblée du comité du conseil tenue ce 27 février 1934 de suite après la séance régulière.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. G. Hanson.

Le comité prend connaissance du rapport fait par le chef de police concernant la pesanteur du pain. Les boulangers présents reconnaissent qu'il y a eu de leur part des manquements à la loi concernant la pesanteur du pain et promettent de respecter la loi. Le comité les assure que toutes les mesures possibles seront prises pour les protéger contre une concurrence injuste.

Et la séance est levée

Jean Denis
Sec. trésorier

Maire [signature]

— Le 1er mars 1934 —

Assemblée du comité du Conseil tenue au bureau du secrétaire trésorier, jeudi le 1er mars 1934, à 7½ heures p. m.

Sont présents Messieurs les échevins J. B. Bergeron, Eug. Pelletier, Luc. Hilie, J. C. Bellemare, Chm. Taupin, Ad. Giard, J. C. Duchesne et Albert Gillard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. G. Hanson.

Le cas du permis à être accordé à Dame Ant. Rocheleau revient devant le comité. Le comité recommande que le permis soit accordé aux conditions déjà fixées, pourvu que de plus Dame Rocheleau fasse disparaître les marches existant actuellement sur le trottoir. J. C. Duchesne, dissident.

Le comité prend connaissance de deux lettres du secrétaire-trésorier en date du 17 février 1934 recommandant de rayer certains arrérages de taxes foncières, lesquelles taxes ont

été imposés par erreur, et de rayer aussi un certain nombre d'arriérages de loyer, lesquels arriérages sont prescrits et dont la perception est considérée impossible.

Le comité recommande que les arriérages suivants soient rayés des livres:-

Taxes foncières:	Commission Scolaire Catholique:	$27.60
	Chemins de fer de l'Etat:	6.90
Loyers:	Aride Demers	177.40
	Willie Lemay	121.00
	Camille Dionne	118.00
	Antonio Marcotte	106.00
	Amédée Hinais	100.00
	Adalbert Jutras	65.50
	J. E. Bejina	70.00
	Elp. Lanzière	56.00
	Denis Bardel	40.00
	Gleide Gilard	40.00
	Joseph Paradis	40.00
	Jack Pugh	20.00
	Louis Beaupré	38.00
	Edmond Gilard	48.02
	Fis. Lamontagne	35.00
	J. H. Legault	21.00
	Eléodore Aubin	20.00
	Trefle Lanzière	20.00
	Dame H. Keil	15.00
	C. L. Fisher	14.00
	Em. Landry	10.00
	G. Gervais	20.00
	Donat Aubotte	10.00
	Hosp. Mesnier	4.00
	W. Barden	10.00
	J. H. Couture	27.50
	Geo. Cruchman	52.00
	C. G. Dearborn	20.00
	G. L. Simoneau	20.00
	Widow MacCarthy	204.00
	Wm. Tierney	178.50

Le comité prend connaissance de l'offre de M. Eusèbe Boucher, offrant d'acheter la demie nord ouest du lot No 122 du quartier Est de la ville de Drummondville. Le comité recommande que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer avec M. Eus. Boucher un contrat de bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle pour l'immeuble étant ½ nord-ouest du lot No 122 du quartier Est, pour le prix de $2500.00 dont $400.00 payables comptant et la balance payable par versements égaux et mensuels pour une période de 15 ans, à partir du 1er mai 1934, avec intérêt au taux de 6% par an.

Le comité prend connaissance d'une liste préparée par le secrétaire-trésorier comprenant les noms des contribuables devant deux ans ou plus de taxes foncières.

Le comité donne instructions au secrétaire-trésorier d'aviser par lettre recommandée tous les contribuables inscrits sur cette liste à l'effet que leurs arriérages de taxes devront être payés comme suit:- 30% du montant total le ou avant le 1er mai 1934, et ensuite 10% par mois; et que la vente pour le paiement des taxes soit ordonnée dans tous les cas où ces conditions n'auront pas été remplies.

Le comité recommande que le projet de budget préparé par le comité des finances montrant un estimé de recettes au total de $175.793.77 et un estimé de dépenses de $175.391.98 soit adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-trésorier.

— Le 13 mars 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 13 mars 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de mars 1934.

Sont présents Messieurs les échevins J. B. Bergeron, Luc Hétu, Albert Gilard, Arm. Toupin, J. C. Duchesne, Ad. Girard, Eug. Pelletier, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. C. Marion.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée régulière tenue le 27 février 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des minutes des assemblées de comité tenues le 27 février et le 1er mars 1934. Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le rapport de ces deux séances de comité soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'é-

chevin Eug. Pelletier, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paie du 2 mars/34.	$688.70	
" " " 9 " /34	1124.45	
		$1813.15
Arm. Toupin	8.25	
Geo. Tétreault	11.45	
C. N. R. (billets)	2.70	
Jos. Moquin ce Robert Lefebvre	5.00	
Southern Canada (février)	327.63	
do (facture)	11.00	
J. R. Blanchard	47.27	
Wallace & Tiernan Ltd.	115.49	
Francis Hankin & Co.	10.07	
Can. Ingersoll-Rand Co.	36.90	
L. P. Guèvremont	36.42	
G. Mercure	1.25	
Garage Montplaisir	132.30	102.10
Jos. Lafontaine	266.34	
Drummond Coal & Lumber Co.	18.23	
Pinard & Pinard	111.24	
D. P. Lemaire	20.95	
Hector Joyal	24.35	
La Parole	47.70	
		$1234.54
ce sec. div.: L. Camirand (bois)	8.80	
Emile Thérioux (bois)	4.00	
D. Brin "	21.10	
Dr Ant. Turcotte	8.	
		$41.90
Total des comptes:-		$3089.59

Adopté.

Le Conseil discute la question du bureau de placement.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que le bureau de placement soit ouvert de 9 à 11 heures a.m. et qu'on n'inscrive que les noms de ceux qui ont des cartes d'identification, en inscrivant séparément les personnes de la ville, du Village St-Joseph et du Canton de Grantham.

Le bureau de placement de la ville ne devra s'occuper des personnes domiciliées dans le Village St Joseph et le Canton de Grantham que si ces Municipalités acceptent de payer à la ville une somme de $20.00 par mois pour couvrir une partie des dépenses de ce bureau, savoir $12.00 par la municipalité du Village St Joseph, et $8.00 par la municipalité du Canton de Grantham. Ces municipalités devront

avoir accepté ces conditions par résolution avant le 6 avril prochain, et les officiers de ces municipalités devront être priés de ne pas donner de carte d'identification à des personnes qui ont moins de six mois de résidence dans l'une ou l'autre municipalité. Adopté.

Lecture est donnée des lettres de certains manufacturiers promettant leur coopération pour le fonctionnement du bureau de placement de la ville. Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire aux autres industriels pour leur demander de donner par écrit leur adhésion à ce projet s'il leur convient.

Lecture est donnée de diverses requêtes demandant des travaux d'égout, d'aqueduc ou de trottoir, sur les rues Drysdale, Bellevue, et St Edouard, et dans la subdivision Mercure, en face de la propriété de M. Eugène Pierronne. Ces requêtes sont référées au comité qui devra déterminer les travaux publics à faire au cours de l'été.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires concernant l'ouverture du marché le vendredi soir, et concernant l'abolition de la taxe de 25 sous par $100.00 pour l'aqueduc. Le Conseil prend ces demandes en considération, et le secrétaire-trésorier est chargé de faire rapport à la prochaine séance du Conseil concernant le montant représenté par la taxe spéciale d'aqueduc.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Dr Dion concernant des traitements à être donnés à M. Georges Cloutier. Le Conseil accepte de payer $1.00 par semaine pendant huit semaines pour les traitements suggérés.

Lecture est donnée d'une requête signée par un grand nombre de marchands demandant la fermeture des magasins à six heures du soir quatre jours par semaine.

L'échevin J. C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera un règlement pour donner suite à cette requête.

Les projets de règlements suivants subissent leurs première et deuxième lectures, savoir:-

Règlement pour un emprunt de $35.000.00 pour rencontrer une échéance du même montant le 1er mai 1934.

Règlement autorisant certains travaux publics et pourvoyant à un emprunt pour en payer le coût;

Règlement concernant les séances du Conseil, la procédure à suivre et le decorum des séances.

Le Conseil ajourne à la prochaine séance la troisième lecture des quatre projets de règlements qui ont subi leur première et leur deuxième lectures à la séance du 27 février, et le secrétaire-trésorier devra convoquer le Conseil en comité général mardi, le 20 mars courant pour l'étude de ces divers projets de règlements.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le Conseil ratifie le bail verbal intervenu

avec Dame P.G. Bérard pour le loyer du nouveau bureau de l'ingénieur, au prix de $12.00 par mois. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.B. Duchesne, secondé par l'échevin Wm. Toupin que le contrat pour l'entretien des ridoirs soit renouvelé avec M. J.I. Touchesne, pour une autre année, aux mêmes conditions; et que des soumissions soient demandées pour ce contrat si M. Touchesne n'accepte pas le renouvellement du contrat. Adopté.

L'ingénieur de la ville reçoit instructions de demander des soumissions pour le peinturage du réservoir de l'aqueduc.

L'ingénieur de la ville reçoit instructions de préparer des estimés pour les réparations nécessaires aux fondations du dit réservoir.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'envoyer au ministère des postes une protestation contre le service des malles tel qu'il existe à la suite des changements de trains par le C.N.R., et de demander en particulier avec instance que les journaux de Montréal puissent arriver à Drummondville sur les trains de 11.32 a.m. et de 8.40 p.m.

Il est proposé par l'échevin Wm. Toupin, secondé par l'échevin Alb. Allard, que le Conseil autorise l'achat d'une machine à dégeler les tuyaux d'aqueduc, au prix de $1200.00, l'achat devant être fait de M. J.H. Robert. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin J.B. Duchesne, que le président de la police soit autorisé de faire faire des habits pour les constables. Adopté.

Le secrétaire-trésorier est chargé d'écrire à The Northern Canada Power pour solliciter un tarif de faveur pour le service de l'électricité à l'hôpital et à l'hospice de Drummondville.

Le secrétaire-trésorier est chargé de faire rapport au Conseil, à sa prochaine séance, concernant l'établissement possible d'une cour de recorder.

L'échevin Alb. Allard donne avis de motion qu'il proposera un règlement pour la réfection des égouts du quartier Est.

Il est proposé par l'échevin J.B. Duchesne, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que la ville de Drummondville soit autorisée d'emprunter de la Banque de Montréal, par billet promissoire, une somme de $35.000.00, à être employée exclusivement au paiement des débentures émises en vertu du règlement No 113, qui deviennent échues le 1er avril 1934, et que le secrétaire-trésorier soit chargé de demander à la Commission Municipale de Québec la permission de contracter le dit emprunt; lequel sera remboursable à même les débentures qui seront émises en vertu du règlement déjà soumis au Conseil pour autoriser un emprunt par débentures du même montant. X

Et la séance est levée.

Thauvineau
Maire

Jos. Jain
Sec.-trésorier

X pour remplacer celles échues le 1er avril 1934; et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer le dit billet promissoire et de transporter en nantissement à la Banque de Montréal les débentures échues le 1er avril 1934 et dont le paiement sera fait à même le produit du dit emprunt temporaire. Adopté.

— Le 13 mars 1934 —

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à l'assemblée régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.G. Moisan.

Le comité discute la question des secours directs et du travail exigé de ceux qui reçoivent des secours. Le comité recommande de continuer la politique suivie jusqu'à présent.

Le comité recommande de payer à M. Aimé Bergeron son salaire tel qu'il apparaît sur la liste de paie du 9 mars, pourvu que le nom de M. Aimé Bergeron soit rayé de la liste des secours directs.

Le comité recommande l'engagement de M. Edmond Lemaire comme gardien de nuit à la station de police, de 10 heures p.m. à 7 heures a.m., au salaire de $10. par semaine.

Le comité recommande qu'une demande soit faite à Bell Telephone Co. pour qu'il soit permis aux constables de la ville de téléphoner gratuitement à la station de police pour les besoins du service, de toute station publique dans la ville.

Et la séance est levée.

Thauvineau
Maire

Jos. Jain
Sec.-trésorier

— Le 20 mars 1934 —

Assemblée du comité du Conseil tenue au bureau du secrétaire-trésorier, mardi, le 20 mars 1934, à 7½ heures p.m.

Sont présents Messieurs les échevins J.B. Bergeron, Eug. Pelletier, Lucien Hébert, J.E. Belhumeur, Wm. Toupin, Gaétan Girard, J.B. Duchesne et Alb. Allard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.G. Moisan.

Le comité prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires suggérant l'ouverture du marché public le vendredi soir et l'abolition de la taxe spéciale de 25 sous par $100.00 d'évaluation comme taxe d'aqueduc.

Les membres du Conseil croient qu'il n'est pas opportun d'ouvrir le marché le vendredi soir, vu que le marché n'est pourvu

d'aucun système de réfrigération pour permettre la conservation des viandes en bon état, et vu que l'ouverture du marché le vendredi soir causerait des inconvénients sérieux aux familles résidant dans le voisinage.

Le secrétaire-trésorier fait rapport que l'abolition de la taxe spéciale de 25 sous par $100.00 d'évaluation signifierait une diminution de revenus de $7500.00; et comme la ville a besoin de tous ses revenus actuels, le comité juge impossible de se rendre à la demande faite.

Le comité étudie la question des entrepreneurs ne résidant pas dans la ville et qui y exécutent des travaux de construction par contrat. Pour assurer le paiement des licences dans un pareil cas, le comité recommande que les formules de demandes pour permis de construction soient modifiées en y ajoutant une clause comportant que le propriétaire qui construit assume l'obligation de garantir à la ville le paiement des licences dues par des entrepreneurs étrangers.

Le comité étudie les modifications qui peuvent être apportées au règlement des licences commerciales, et indique au secrétaire-trésorier les divers travaux et les diverses dépenses que le Conseil entend autoriser par le règlement concernant les travaux publics à faire et dont avis de motion a été donné.

Le comité met à l'étude le projet d'établir un tarif pour les taxis.

Et la séance est levée.

Hamoisan — Maire

Joseph Marier — Sec. trésorier

— Le 27 mars 1934. —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 27 mars 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mars 1934.

Sont présents Messieurs les échevins J.-B. Bergeron, Eug. Pelletier, Luc. Hilie, F.X. Belhumeur, Arm. Toupin, Ad. Girard, J.-C. Duchesne et Alb. Allard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant

la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière du 13 mars 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des minutes des deux séances de comité tenues les 13 et 20 mars 1934, et il est proposé par l'échevin J.-B. Bergeron, secondé par l'échevin J.-C. Duchesne que le rapport de ces deux séances de comité soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

	Liste de paie 16 mars/34 :-	800.55	
	" " " 23 " /34 :-	902.05	
			$1702.60
	Jos. L. Marchessault (2 factures)	25.30	
	Cie Gosselin	2.70	
	Francis Hankin	148.40	
	British American Oil	6.00	
	J.-R. Blanchard	206.07	
	Jos. Lafontaine	38.45	
	Romeo Belleville	7.75	
	Edm. Lemaire	5.75	
	Cie Mercure	35.00	
	Trés. Prov. re écoles de réforme	202.58	
	J.-G. Charré	1.20	
	Henri Daigle	1.45	
	Victor St Jean (2 factures)	10.74	
	Joseph Marier (3 comptes)	15.65	
	C.N.R. (billets)	2.70	
	Jos. Moquin	0.55	
	E.O. Mélançon (2 factures)	3.00	1.xx 2.xx
	Alb. Bazinet	2.40	
	Geo. Tétreault	13.53	
			$729.22
re sec. dir.	Anatole Dufort	7.	
	Jos. Labonté	19.60	
	D. Brin	7.50	
	Alb. Desfossés	54.31	
	Ad. Girard	61.03	
	Eug. Ledoux	11.95	
	Drummond Coal	78.00	
	Guérin & Frères	27.75	
	J.-C. Turcotte	48.67	
	J.-L. Champoux	34.71	
	Jos. Boisselle	44.50	

Edgar Côté	$26.63	
Ern. Cardin	3.50	
E. Provencher	6.	
James Carpenter	24.	
V. Laflamme	12.00	
F. X. Belhumeur	66.95	
		$534.10

Total des comptes: $2.965.92

Adopté.

Lecture est donnée du compte du Gouvernement provincial au montant de $1450.13, pour entretien des aliénés au cours de 1933.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que ce compte soit approuvé, mais que des réclamations soient faites à Messieurs Elz. Beaudoin, Alph. Beaudoin et Frédéric Ledoux, pour le remboursement des charges faites pour le soin des personnes dont ils sont responsables. Adopté.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 27 mars 1934, demandant la permission d'installer quatre nouveaux poteaux sur le Boulevard Mercure et aussi le droit d'acquérir la propriété conjointe de trois poteaux sur la 3e Avenue et d'un poteau sur la rue Dorion, le tout tel qu'indiqué sur le plan No J-6-138. Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que la demande de la Cie Bell Telephone soit approuvée. Adopté.

L'échevin J. C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement imposant la taxe foncière pour l'année 1934.

Les projets de règlements suivants subissent leurs première et deuxième lectures:-

1° Règlement de fermeture à bonne heure des magasins;
2° Règlement pour amender le règlement des licences;
3° Règlement concernant la réfection des égouts du quartier Est.

Le secrétaire-trésorier fait rapport qu'aucune plainte n'a été faite à l'encontre de la demande de M. Emery Bélisle demandant la permission de construire une station de gazoline au coin des rues Lindsay et St-François.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que la demande de M. Bélisle soit accordée, et que ce permis soit valable pour deux ans seulement et que M. Bélisle signe un écrit à cet effet. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Duchesne, secondé par l'échevin Pelletier, que la ville fasse les dépenses voulues pour installer une porte tôlée et pour faire des casiers dans la voûte de Monsieur W. A. Moisan, afin d'y placer les documents de la ville. Adopté.

Le règlement No 194 autorisant certains travaux publics et autorisant un emprunt pour en payer le coût subit sa deuxième lecture, et le secrétaire-trésorier reçoit instructions de s'adresser au département des Affaires municipales pour obtenir la permission de contracter le dit emprunt pour une période de trente ans.

Le règlement No 193 autorisant un emprunt de $35.000.00 subit sa deuxième lecture, et le secrétaire-trésorier reçoit instructions de s'adresser au département des Affaires municipales pour obtenir la permission de contracter le dit emprunt pour une période de trente ans.

Comme M. C. A. Sicotte a décliné de faire partie du bureau d'hygiène municipal, il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que le bureau d'hygiène municipal soit composé comme suit:

Son Honneur le Maire: Président ex-officio
Albert Allard, Lucien Hélie et Conrad Biron.
Le secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire et
M. Henri Bertrand comme officier exécutif du dit bureau d'hygiène. Adopté.

L'échevin Luc. Hélie donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement concernant les devoirs et pouvoirs du bureau d'hygiène municipal.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Alb. Allard, que les échevins Belhumeur et Duchesne soient chargés de discuter avec les autorités de la Cie Southern Canada la question des lampes des rues et des taux chargés par la Compagnie. Adopté.

Et la séance est levée.

A. Moisan
Maire

[illegible]
Sec.-trésorier

— Le 10 avril 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 10 avril 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois d'avril 1934.

Sont présents Messieurs les échevins J.-B. Bergeron, Eug. Pelletier, Luc. Hélie, F.X. Belhumeur, Arm. Toupin, Adélard Girard, J.C. Duchesne et Albert Allard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-G. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paie du 29 mars /34 :-	$513.95	
" " " 6 avril /34 :-	272.80	
		$786.75
C.N.R. (billets)	2.00	
C.P.R. (billets)	0.60	
Henri Daigle	13.00	
Dame E. Degré	5.00	
H.-M. Isaac	5.15	
M.O. David & Cie	7.13	
Donald Lefebvre	5.00	
Campbell-MacLaurin	0.90	
Pinard & Pinard	40.47	
C. Joyal	23.69	
John Marier	110.37	
Cie J.A. Gosselin	0.25	
Ferronnerie de D'Ville	2.50	
Kuffel & Esser Co.	8.35	
Canadian Ingersoll-Rand	13.82	
D.P. Lemaire	1.45	
J.E. Lafontaine	8.60	
La Parole (2 factures)	38.69	
L.G. Cadieux	1.25	
S. Canada Power	354.94	
		$643.16

ce sec. dir. Uldéric Hébert	$3.50	
Dr J.B. Michaud	2.	
	$5.50	
Total des comptes:		$1435.41

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin J.B. Bergeron, que l'échevin Arm. Toupin soit nommé maire suppléant. Adopté.

Le secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil un état concernant les montants payés par M. Albert Héroux pour le loyer qu'il occupe depuis le 1er mai 1927. Comme les montants payés par M. Héroux couvre complètement le loyer de ce logement au prix de $20.00 par mois, il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que les arrérages de loyer chargés au compte de M. Alb. Héroux au 1er mai 1934, au montant de $283.65, soient rayés des livres. Adopté.

Les règlements suivants subissent leurs première et deuxième lectures, savoir:-

1° Règlement imposant une taxe foncière pour l'année 1934.

2° Règlement concernant les pouvoirs et devoirs du bureau d'hygiène municipal.

Le règlement No 196 concernant la fermeture des magasins subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Eugène Pelletier, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le règlement No 196 qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté, l'échevin Lucien Hélie dissident.

Le règlement No 197 concernant les licences commerciales est ajourné à vendredi le 13 avril /34, pour troisième lecture.

Une demande de permis est soumise au Conseil de la part des héritiers Poirier, pour la construction d'une station de gazoline sur les lots Nos 198 et 199 du quartier Est. Le secrétaire-trésorier devra donner dans "La Parole" l'avis ordinaire, aux frais des intéressés.

L'ingénieur de la ville soumet un plan indiquant le terrain qu'il faudrait acquérir sur le lot 2178 du quartier Est, pour arrondir le coin des rues Lindsay & Boulevard Mercure. Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de demander à MM. Antoine Biron et Antoine Niquet quel serait le prix demandé pour le terrain requis pour cette amélioration.

Il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par l'échevin Eug. Pelletier qu'une lampe de 100 watts soit installée sur la rue Moisan, en face de la propriété du Docteur Rajotte. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.B. Bergeron, secondé par l'échevin Lucien Hélie, que le Conseil s'ajourne à vendredi, le 13 avril 1934. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec. trésorier.

— Le 10 avril 1934 —

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à l'assemblée régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire W. A. Brosseau.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de préparer pour la séance de vendredi une liste de certains arrérages de taxes d'eau pour poursuite, s'il y a lieu.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions de fournir chaque jour à M. Loyola Tétreault une liste des contribuables qui auront payé des taxes d'eau au bureau du trésorier.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'aviser la succession J. B. Lemaire qu'un tuyau séparé pour la distribution de l'eau devra être installé aux frais de la succession pour le local occupé par M. Euclide Coutu, barbier, sans quoi la Ville chargera la taxe d'eau de M. Coutu aux propriétaires.

Le comité recommande que les prix suivants soient fixés pour la vente de certains logements ouvriers;

1° Le logement portant le No 274 de la rue Hemmings : $3200.00
2° " " " " 272 " " " $2800.00
3° Le maison à quatre logements, sur la rue Du Moulin : $6000.00

Le comité recommande que les deux demandes de permis de construction faites par M. Gérard Lavigne soient acceptées.

Le secrétaire trésorier reçoit instructions d'aviser M. Pierre Allard de faire de suite l'installation d'un nouveau tuyau à fumée pour sa boucherie.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire au Gouvernement Provincial pour demander que la licence de restaurant de Chinese Cafe ne soit pas renouvelée, le chef de police ayant des plaintes sérieuses contre la tenue de cet établissement.

Et la séance est levée.

Maire

Sec. trésorier.

— Le 13 avril 1934 —

Séance régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, vendredi, le 13 avril 1934, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 10 avril 1934.

Sont présents : Messieurs les échevins J. C. Ducheme, Lucien Hétu, Albert Gérard, J. B. Bergeron, et Arm. Toupin, sous la présidence de son Honneur le Maire W. A. Brosseau.

Les règlements suivants subissent leur troisième lecture :

1° Règlement No 193 autorisant un emprunt de $35000.00 pour payer et acquitter des débentures du même montant qui deviennent échues le 1er avril 1934;

2° Règlement No 194 autorisant certains travaux publics, achat de terrains et de matériel, et un emprunt de $29000.00 pour en payer le coût.

Il est proposé par l'échevin J. C. Ducheme, secondé par l'échevin Alb. Gérard, que les règlements Nos 193 et 194 qui viennent d'être lus soient adoptés. Adopté.

Le règlement No 191 amendant le règlement No 111 concernant les licences commerciales subit aussi sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hétu, secondé par l'échevin Albert Gérard, que le règlement No 191 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hétu, secondé par l'échevin J. C. Ducheme, que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à céder par bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle à Delle Régina Thibeige, de la ville de Drummondville, l'immeuble étant une demie sud-est du lot No dix (10) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Est de la ville de Drummondville, et le logement ci-dessus érigé portant le No 274 de la rue Hemmings, pour le prix de $3200.00, dont $500.00 payable comptant, et la balance portant intérêt au taux de 6% par an, payable par paiements égaux et mensuels de $23.63 par mois, pendant une période de 15 ans à partir du 1er juin 1934; Mlle Régina Thibeige devant payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions et devant tenir la propriété assurée pour au moins la balance restant due à la ville. Le locataire actuel, M. Jules Halin, devra être avisé de quitter le logement le 1er juin 1934. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre du Docteur C. A. Bourdon. Le secrétaire-trésorier est chargé d'écrire à M. Bourdon que le Conseil désire acheter tous les terrains bordant les rues Holmes et Desforges portant les numéros 50-97 à 50-102 inclusivement; 50-80 à 50-96 inclusivement

ment, 50-103 à 50-119 inclusivement, et que le Conseil offre pour ces terrains le prix de l'évaluation municipale.

Le secrétaire-trésorier donne connaissance d'une liste de certains arrérages de taxes d'eau. M. Loyola Tétreault devra d'ici la prochaine séance faire une demande spéciale de paiement à chacun des contribuables mentionnés sur cette liste et les aviser qu'une poursuite sera intentée après le 24 avril 1934, si un arrangement satisfaisant n'est pas fait dans chaque cas.

Et la séance est levée.

[signature] Maire — [signature] Sec.-trésorier.

— Le 24 avril 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 24 avril 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'avril 1934.

Sont présents Messieurs les échevins J. B. Bergeron, Eugène Pelletier, Luc. Hélie, F. X. Belhumeur, Armand Toupin, Ad. Girard, J. C. Ducherne et Albert Allard, sous la présidence de Son Honneur le maire W. A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 13 avril 1934, et ces procès-verbaux sont approuvés.

Lecture est aussi donnée des minutes de la séance de comité tenue le 10 avril 1934, et il est proposé par l'échevin J. B. Bergeron, secondé par l'échevin Alb. Allard que ce procès-verbal soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Ad. Girard, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paie du 13 avril /34.	$498.10
" " " " 20 " /34.	523.25
	$1.021.35

M. Lupien	$16.03	
Geo. Tétreault	10.37	
Cie Gosselin (2 factures)	2.00	
G. Mercure	4.12	
L. P. Guivremont	21.98	
Garage Montplaisir	76.47	
Hughes Owens Co. (2 factures)	1.31	
Nichols Chemical Co.	425.33	
Alex. Hardy	145.40	
Dr W. Mélançon	8.00	
Jos. Lafontaine	64.38	
do (lampes)	115.02	
G. Ringuet	24.00	
Jos. Marier	50.00	
Wilf. Poulin	15.00	
M. A. Biron	10.00	
		$989.41
re sec. dir. Ad. Girard	62.66	
Isi. Boisselle	59.55	
J.-C. Turcotte	34.82	
Guérin & Frères	21.00	
E. Provencher	9.00	
James Carpenter	18.00	
Edgar Côté 38.27	38.47	
Eph. Archambault (fevrier)	7.00	
do (mars)	14.00	
J. S. Champoux	97.03	
		361.53

Total des comptes: $2372.29. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Médicale recommandant la nomination d'un médecin municipal. Cette question est discutée et finalement elle est laissée en suspens pour étude ultérieure.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à la Commission des Services publics pour savoir si, d'après les règlements de la Commission, les comptes d'électricité de l'hôpital Ste-Croix doivent être chargés suivant le tarif commercial.

Il est proposé par l'échevin Albert Allard, secondé par l'échevin J. B. Bergeron, que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'acheter le Traité de Comptabilité municipale de M. J. A. Towner, au prix de $5.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin J. B. Bergeron, que l'ingénieur soit autorisé à poser un service d'eau de 3/4 de pouce, pour desservir la maison que M. Donat Cusson veut construire sur le lot 7-9 du quartier Est. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. B. Bergeron, secondé par l'échevin Luc. Hélie, qu'un permis soit accordé aux héritiers Poirier pour

l'érection d'un poste de gazoline suivant plan déjà soumis, sur les lots partie 198-199 Est, pourvu que les héritiers Poirier s'engagent à payer toutes charges additionnelles d'assurance qui pourraient être exigées pour la maison actuellement la propriété de M. Rodolphe Pellerin. Adopté.

L'étude du règlement No 195 concernant le bureau d'hygiène municipal est remise à la prochaine séance.

Le règlement No 198 imposant une taxe foncière pour l'année 1934 subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc Hélie, que le règlement No 198 qui vient d'être lu soit adopté, que les taxes foncières pour l'année 1934 puissent être acquittées en deux versements, le 1er le ou avant le 5 juillet, le 2e le ou avant le 20 décembre, avec escompte de 10%, suivant les conditions du règlement No 59. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin J. C. Duchesne, que l'échevin Eug. Pelletier et le chef de police Joseph Moquin, soient délégués à la convention des chefs de police qui doit être tenue aux Trois-Rivières, au mois de juillet 1934. Adopté.

L'ingénieur de la ville reçoit instruction de faire imprimer de nouvelles formules de permis de construction contenant des détails sur les services d'eau et une clause spéciale concernant la garantie par le propriétaire de payer la licence due par les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs étrangers.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire à la Corporation du Village St Joseph pour demander la construction du pont entre la rue DuCouvent et le 3e rang, et aussi celle du pont entre la rue St-Edouard et le 3e rang.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de requérir de la Corporation du Village St Joseph le paiement des arrérages dus à la ville, suivant entente déjà faite, et qu'à défaut le service des pompiers ne soit plus fourni à la municipalité du Village St-Joseph.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à la Ligue des Propriétaires pour savoir si les propriétaires de la ville sont disposés à approuver la construction d'un nouveau marché sur le terrain appartenant actuellement au Docteur Bourdon.

Un comité spécial formé de Son Honneur le Maire et des échevins J. C. Duchesne, Arm. Toupin, et Luc. Hélie est chargé de discuter avec les autorités de l'Eglise Anglicane la question de l'élargissement de la rue Hériot.

Le Conseil donne instruction au secrétaire-trésorier d'écrire à M. C. Curé pour lui demander s'il veut inviter la population de la ville de Drummondville à observer comme par les années passées l'avance de l'heure à partir du 29 avril /34.

Son Honneur le Maire avise le Conseil qu'une nouvelle industrie veut s'établir à côté de Dominion Silk Printing. Pour obtenir cette industrie, le Conseil doit fournir gratuitement le terrain et accorder certaines autres faveurs.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le Conseil de la Ville de Drummondville prenne les engagements suivants, afin d'obtenir l'établissement de cette nouvelle industrie:

1° Le terrain requis devra être cédé gratuitement, pourvu que la ville puisse de son côté l'acquérir sans charge;

2° Les biens imposables de cette nouvelle industrie devront être évalués pendant 5 ans à une somme de $10000.00, et pendant une période additionnelle de 10 ans à une somme de $15000.00;

3° L'eau sera fournie au prix de 15 sous par 1000 gallons, la compagnie installant le compteur à ses frais.

Adopté.

L'échevin J. C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement No 85a.

Le règlement No 199 concernant certaines nuisances par la fumée et la suie subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le règlement No 199 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin F. X. Belhumeur, secondé par l'échevin J. C. Duchesne, qu'une lampe de 100 watts soit installée près de la maison de M. L. C. Leach. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à l'Honorable Monsieur Gordon, Ministre du Travail, à Ottawa, pour savoir s'il serait possible d'obtenir un octroi pour le projet d'égout soumis pour le quartier Est.

Et la séance est levée.

Thamasan
Maire

[illegible]
Sec.-trésorier

— Le 24 avril 1934 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents Messieurs les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité étudie la question des arrérages de taxes d'eau.

Le comité recommande qu'une seule taxe soit chargée à Michel Yared, père, et Michel Yared, fils, depuis qu'ils occupent leur local actuel, et qu'un crédit en conséquence soit alloué sur le compte de Michel Yared père.

Le comité recommande que des poursuites soient intentées pour le paiement des taxes d'eau contre les contribuables suivants: Alfred Belleville, J. Armand Forcier, Arthur Gauthier, G. A. Kees, J. S. Mitchell, Geo. McMichaël et P. E. Rioux, et qu'un avis spécial soit envoyé à Dame Herman Parent et à Dame Alfred Pellerin.

Et la séance est levée.

Damasse
Maire

[signature]
Sec.-trésorier.

— Le 26 Avril 1934 —

Comité général de conseil tenu au bureau du secrétaire-trésorier, jeudi le 26 avril 1934, à 7½ hrs P. M.

Sont présents tous les échevins sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

Le chef de police soumet les comptes et les dépenses encourues pour les causes contre les maisons de désordre dans la ville et le canton de Grantham. Le Comité étudie ces comptes et recommande leur paiement comme suit:

Dépenses faites par le bureau de la police pour taxes, informateurs, voyage, passages à Arthabaska... 305.70 ↑

Sur ce compte, la somme de $116.45 devra être chargée au canton de Grantham.

Pour constables spéciaux	17.00 ↑
A Damase Brin, pour repas	15.15 ↑
Victoria Taxi	9.25 ↑
Joseph Marier	50.00 ↑
Gaston Ringuet	24.00 ↑
Wilfrid Poulin, Juge de Paix	15.00 ↑
Abel Biron do	10.00 ↑

Le Comité recommande qu'il soit envoyé à Mr. Joseph Guèvremont un avis de quitter le logement de la ville le 1er juin.

Le Comité recommande que tout locataire de la ville devant trois mois d'arrérages devra aussi recevoir un avis de résiliation de bail.

Le Comité recommande qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Quebec pour obtenir l'autorisation de faire dans le cours de l'été des travaux urgents jusqu'à concurrence de la somme de $5.000.00; un estimé de chaque travail devant être fourni à la Commission Municipale.

Le Comité recommande que des soumissions soient demandées aux divers commerçants d'automobiles pour l'achat projeté d'une auto pour la police. Les soumissions pourront être pour une auto Ford ou Plymouth ou Chevrolet ou Terra Plane. Les soumissionnaires devront prendre en échange le Ford usagé que la ville possède.

Et la séance est levée.

Damasse
Maire

[signature]
Sec.-Trésorier

— Le 8 mai 1934 —

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 8 mai 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de mai 1934.

Sont présents: Messieurs les échevins J. B. Bergeron, Eug. Pelletier, Luc. Hilie, F. X. Belhumeur, Arm. Toupin, Ad. Girard, J. C. Duchesne, et Alb. Allard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière du 24 avril sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des minutes des séances de comité du Conseil tenues les 24 et 26 avril 1934, et il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que ces deux procès-verbaux soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que les comptes suivants soient approu-

sis. et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Liste de paie du 28 avril /34:	$525.15
" " " 4 mai /34:	829.20
	H1354.35
Dame E. Degré	5.00
E. Charland	2.25
Ant. Montplaisir	43.00
Ed. Lupien	3.55
La Parole	2.00
Comté de Drummond	23.00
Garage Montplaisir	31.05
	109.85
ci-dessus: J.-E. Lafontaine	2.10
F.X. Belhumeur	82.30
D. Trahan (fév.)	12.00
do (mars)	6.00
Drummond Coal	71.51
	173.91
Total	$ 1637.11

Adopté.

Le secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil les rapports signés par le maire et le secrétaire-trésorier concernant la votation sur les règlements Nos 193 et 194, et établissant que les dits règlements ont été dument approuvés.

Il est proposé par l'échevin J.B. Duchesne, secondé par l'échevin Lucien Hélie, que le Conseil vote une subvention de $300.00 pour dix concerts publics dans le parc de la ville, par l'Harmonie de Drummondville, au cours de l'été. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Adélard Girard, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que le secrétaire-trésorier demande à la Commission Municipale de Québec d'autoriser comme travaux urgents les travaux d'égouts et d'aqueduc suivants: Egouts de 12", aqueduc de 4", 190 pd - Boul. Lemire - $ 850.00 Aqueduc de 6", 500' de longueur; égouts de 10", 370 pieds de longueur. Rue Bainbault: $ 1300.00; Aqueduc 6" et égouts de 12", 200 pieds de longueur; Rue Lafontaine ---- $ 1100.00 que l'ingénieur de la ville soit chargé de préparer de suite pour être transmis à la Commission Municipale, un estimé de chacun de ces travaux et qu'il fasse approuver par le Bureau Provincial d'hygiène les travaux d'égouts ci-dessus mentionnés. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de la Ligue des Propriétaires. L'étude de cette lettre est remise à la prochaine séance.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de la

X Il est proposé par l'échevin J.B. Duchesne, secondé par l'échevin Ed. Girard, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer une quittance finale en faveur de M. J.D. Beauchamault, (sic) M. D. Beauchamault signe aujourd'hui un contrat de vente de la propriété qu'il a achetée de la ville, par contrat passé devant le notaire [illegible] Morisset, le 1er mai 1931. Adopté.

Commission des Services publics concernant les taux d'électricité chargés à l'hôpital Ste Croix et à l'hospice. Le Conseil autorise l'avocat de la ville à faire au nom de l'hôpital la requête voulue à la Commission des Services publics, afin d'obtenir le taux résidentiel pour l'hôpital et pour l'hospice.

Le règlement No 195 concernant le bureau d'hygiène municipal subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Lue. Hélie, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que le règlement No 195 qui vient d'être lu soit adopté.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin J.B. Duchesne, que le règlement No 195 ne soit adopté qu'en y retranchant tout ce qui concerne l'inspection des vacheries et autres établissements en dehors de la ville.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: les échevins Toupin, Duchesne et Girard.

Ont voté contre l'amendement: les échevins Hélie, Pelletier, Girard, Belhumeur et Bergeron.

L'amendement est en conséquence déclaré rejeté.

Le règlement No 195 est déclaré adopté sur le même vote enregistré.

Son Honneur le Maire avise le Conseil que des plaintes lui ont été faites, à l'effet que les Messieurs suivants vendent du lait non pasteurisé dans la ville:- Eric Janelle, Daniel Lemothe, Napoléon Rinard, Frank Rutherford, Théodule Fontaine, et Josaphat Lemay.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'aviser ces Messieurs que la vente du lait non pasteurisé est strictement défendue dans la ville, et des poursuites devront être intentées contre ceux qui continueront à vendre en ville du lait non pasteurisé six jours après l'avis ainsi donné.

L'échevin F.X. Belhumeur donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance, un règlement pour déterminer les matériaux à employer dans les constructions qui pourront être faites sur la subdivision du lot No 25 du quartier Sud.

Il est proposé par l'échevin J.B. Duchesne, secondé par l'échevin F.X. Belhumeur, que l'ingénieur de la ville soit autorisé à acheter le matériel voulu pour une clôture entre le dépotoir et le terrain de M. Giles. Giles offrant au Conseil de poser lui-même la broche, sans charge. L'ingénieur est aussi autorisé à prendre les moyens voulus pour détruire les carcasses d'animaux qui ont été jetées dans le dépotoir. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.B. Duchesne, secondé par l'échevin Ed. Girard, que le Conseil autorise la mise en ordre et le peinturage de la clôture du filtre. Adopté. X

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le Conseil s'ajourne à mardi, le 15 mai 1934. Adopté.

Et la séance est levée.

[signature] Maire

[signature] Sec.-trésorier.

— Le 22 mai 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 22 mai 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mai 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Eug. Pelletier, Luc. Hélie, F.X. Belhumeur, Ad. Girard, Alb. Allard et J.-C. Duchesne, sous la présidence de son Honneur le Maire W. A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir :

Liste de paye du 11 mai/34:	$607.50	
" " " 18 " /34:	660.70	
		$1265.20
Bouchard & Fils	0.72	
Pinard & Pinard (licences)	114.95	
Jos. Lafontaine	506.00	
E. W. Letarte	75.00	
Joseph Marier	4.00	
Raoul Garceau	15.00	
Luc. Corriveau	40.00	
Bernat & Gingras	2.00	
Garage Montplaisir	72.00	
Hughes Owens Co.	2.75	
C.P.R.	26.16	
Canadian Industries	31.80	

Ferronnerie de D'Ville	$8.40	
L.P. Guèvremont	22.80	
G. Mercure	62.19	
Hamilton Garage	24.37	
Norwood Engineering Co.	3.75	
J.A. Héroux	29.20	
S. Canada Power	313.75	
E. L'Etoile	3.40	
La Parole (3 factures)	43.21	
Burroughs Adding Machine	6.15	
V. Laflamme	0.24	
E.C. Vance & Co.	9.11	
J.R. Blanchard & Cie	307.52	
do	128.87	
Pinard & Pinard	9.55	$1542.44
		$1860.89

re sec. dir. :-

Eug. Ledoux (mars)	3.16	
V. Laflamme (fév. et mars)	24.00	
Jos. Fortin (déc. janv. fév. & mars)	221.50	
E. Provencher (avril)	3.00	
D. Trahan "	3.00	
V. Laflamme "	12.00	
Uldéric Hébert "	3.50	
James Carpenter "	18.00	
F.X. Belhumeur "	48.50	
Guérin & Frères "	6.75	
Edgar Côté "	29.30	
Ad. Girard "	31.30	
J.L. Champoux "	55.36	
Drummond Coal "	22.75	
Alf. Bouchard "	9.75	
		491.87

Total des comptes: $3620.96 Adopté.

Le secrétaire-trésorier communique au Conseil les explications de M. Frank Rutherford au sujet du lait qu'il vend dans la ville. Le Conseil ne croit pas devoir créer de précédent, et M. Rutherford devra être avisé qu'il ne doit pas livrer en ville du lait non pasteurisé.

Lecture est donnée d'une résolution préparée par South Shore Bridge Toll Committee demandant la réduction des taux de péage sur le pont Victoria et sur le pont de la Commission du Havre.

Il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que le Conseil endosse cette résolution et que le secrétaire-trésorier la fasse parvenir dûment certifiée au maire de St Lambert. Adopté.

Le Conseil prend connaissance des lettres de M.M. Antoine

Biron et Antoine Miguet au sujet du prix demandé pour une lisière de leur terrain pour l'élargissement de la rue, au coin des rues Lindsay - Boulevard Mercier.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Ad. Gérard, que l'échevin Alb. Allard soit chargé de négocier avec ces Messieurs, afin d'obtenir un prix moins élevé; et que l'échevin Alb. Allard soit aussi chargé de négocier avec les héritiers Poirier pour achat ou échange de terrain dans le voisinage de la fabrique. Un rapport devra être fait au Conseil. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Pelletier, secondé par l'échevin J.E. Belhumeur, que le Conseil achète de la Cie J.G. Gosselin une lisière de terrain au prix de trente (30) sous du pied jusqu'à concurrence de la somme de $125.00 pour améliorer le coin des rues St Georges - du Pacifique, à la condition que la maison actuellement existante soit reculée à l'endroit indiqué sur le plan, le mode de paiement devant être déterminé subséquemment. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ad. Gérard, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée d'emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires jusqu'à concurrence de la somme de $29.000.00, afin d'exécuter les travaux et de faire les paiements prévus dans le règlement No 194, le montant emprunté devant être remboursé à la Banque, lorsque la ville aura reçu le paiement des débentures à être émises en vertu du règlement No 194. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal payables à demande, avec intérêt au taux de 5½%, jusqu'à concurrence d'une somme totale de $29.000.00, l'autorisation de contracter cet emprunt devant être demandée à la Commission Municipale de Québec. Adopté.

Le Conseil prend connaissance du rapport fait par l'ingénieur de la ville au sujet d'une construction faite par M. Roch Gardin, de la rue Heriot, sans permis et à l'encontre des règlements de construction et des règlements d'hygiène.

Il est proposé par l'échevin Ad. Gérard, secondé par l'échevin Luc. Hélie, qu'un avis soit donné par le secrétaire-trésorier et par le Bureau d'Hygiène Municipal intimant à M. Gardin d'avoir à démolir cette construction dans les quinze jours de l'avis. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin J.E. Belhumeur, que le Conseil accepte la soumission de Garage Montplaisir, Limitée, pour la vente à la ville d'une automobile Chevrolet, le prix à être payé consistant dans la remise du vieux Ford et dans le paiement d'une somme de $725.00

La soumission de Garage Montplaisir étant la plus basse des soumissions reçues. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. James Price demandant d'être dispensé d'ici au 25 juin 1935 des paiements en capital suivant son contrat avec la ville. Cette demande est accordée pourvu que M. Price paie les intérêts et les taxes, tel que mentionné dans sa lettre.

Lecture est donnée d'une lettre du secrétaire-trésorier de la paroisse de Ste. Monique, référant à des travaux de gravelage projetés pour terminer la route Drummondville-Nicolet, via Ste Perpétue et Ste Monique.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Alb. Allard, que le Conseil approuve les démarches entreprises par la Municipalité de Ste Monique, pour l'achèvement de la route plus haut mentionnée, et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à l'Honorable M. Lafleur et à l'Honorable Ministre de la Voirie, leur demandant de faire tout en leur pouvoir pour que cette route soit terminée dans le plus court délai possible. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Laurent Morel, agent de la Cie Impérial Oil, sollicitant le patronage de la ville pour la vente de la gazoline. Le Conseil approuve cette demande et donne instruction à l'ingénieur d'accorder une certaine mesure de patronage à M. Morel.

La demande de permis de construction de M. Laurier Gendreau est soumise au Conseil. Il est proposé par l'échevin Alb. Allard, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que ce permis soit accordé. Adopté.

Le règlement No 200 réglementant la construction sur les lots de la subdivision du Lot No 25 Sud subit sa première et sa deuxième lectures.

Le Conseil donne instruction aux estimateurs de préparer et de terminer le rôle d'évaluation pour le 15 août.

Lecture est donnée d'une lettre du sous-directeur des secours contre le chômage, avisant la ville que la réclamation de la ville a été réduite de $1.14 après corrections. Le Conseil approuve les corrections faites.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Ad. Gérard, que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer un contrat de vente avec la Banque Provinciale et la ville de Drummondville pour les lots Nos 2-16 à 2-26 inclusivement du quartier Est, pour le prix de $4000.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Alb. Allard, que l'échevin Eug. Pelletier soit nommé président intérimaire du comité de la voirie vu la maladie de

l'échevin J.-B. Bergeron. Adopté.

L'avocat de la ville reçoit instruction d'examiner quelle serait la responsabilité de la ville en cas d'accident, si la ville ouvre comme terrain de jeu public le terrain dont l'usage lui est offert par Drummondville Cotton.

Le secrétaire-trésorier donne (ms) communication d'une lettre du Ministre du Travail, à Ottawa, à l'effet que les travaux de chômage doivent être d'abord recommandés par le Gouvernement Provincial avant de pouvoir être approuvés par le Gouvernement d'Ottawa. Le Conseil décide qu'une demande devra être faite à Quebec pour faire déclarer ce travail de chômage.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de demander des soumissions pour la construction projetée de l'égoût de la rue des Forges, pour le 5 juin. Des avis devront être publiés à cet effet dans le Star et dans la Presse. Les soumissionnaires devront faire un dépôt de $10.00 pour obtenir copie des plans et devis.

Et la séance est levée.

Tramoisan — Maire

Jean Garin — Sec.-Trésorier

- Le 22 Mai 1934 -

De suite après la séance régulière, le Conseil siège en Comité.

Sont présents tous les membres du Conseil qui ont assisté à la séance régulière.

Monsieur H. G. Tremblay, inspecteur d'écoles et Monsieur le Dr. Dansereau font part du projet de célébration de la St-Jean Baptiste. Le Comité recommande que la ville vote un octroi de $100.00 pour la célébration projetée.

Le Comité recommande que Monsieur Tessier soit employé comme commis de l'ingénieur, avec salaire de $5.00 par semaine.

$7.00

Le Comité recommande que le salaire des journaliers employés pour exécuter les travaux faits sous l'autorité du règlement No 194, soit de 30 cts de l'heure et qu'un salaire de 35 cts de l'heure

soit payé aux hommes employés comme hommes de métier.

Le Comité recommande que le loyer de Monsieur Thomas Perreault soit payé à partir du 1er mai 1934, au taux de $9.00 par mois sur les fonds de la Saint-Vincent-de-Paul, aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire par le Comité du chômage.

Le Comité étudie diverses réclamations du Dr Dion pour soins donnés à des indigents. Le Comité recommande qu'une somme de $40.00 soit payée au Dr Dion pour ses services, pourvu qu'aucune autre réclamation ne soit faite par lui dans le cours de la présente année.

Et la séance est levée.

Tramoisan — Maire

Jean Garin — Sec.-Trésorier

- Le 28 mai 1934 -

Séance du Comité d'éclairage tenue au bureau du secrétaire-trésorier, le 28 mai 1934, à 7½ hrs P.M.

Sont présents Messieurs les échevins F. X. Belhumeur, Lucien Hélie, Armand Toupin, étant les membres du Comité sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

Le Comité étudie la question des comptes réclamés par la Compagnie Southern Canada, en plus les comptes réguliers fournis en 1933.

Le Comité étudie aussi la question des comptes produits par la Compagnie Southern Canada au cours de l'hiver pour dégelage de l'aqueduc. Le secrétaire-trésorier fournit les chiffres suivants au sujet des comptes de dégelage. Le total des comptes est de $1190.35, divisé comme suit

a) pour charges fixes de $5.00	$760.00
b) pour salaire des employés	375.60
c) pour service du camion	54.75

Le Comité recommande que la ville offre une somme de $800.00 en paiement et règlement complet des comptes ci-haut mentionnés pour dégelage de l'aqueduc et que la ville accepte de payer les comptes additionnels pour l'éclairage des rues suivant le nombre des lampes

établis par ingénieurs.

Le tout sans préjudice aux droits des parties la présente offre constitue une offre de compromis et sauf ratification du conseil.

Et la séance est levée

Jean Genier,
sér.-trésorier

Adopté.

— Le 12 juin 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 juin 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de juin 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Eug. Pelletier, Luc. Hélie, Alex. Toupin, Ad. Girard, J. C. Duchesne, Alb. Allard sous la présidence de son Honneur le Maire M. C. Poisson.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée régulière tenue le 22 mai 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée du procès-verbal des deux séances de comité tenues les 22 mai et 28 mai 1934. Il est proposé par l'échevin Adélard Girard, secondé par l'échevin Alb. Allard, que ces deux rapports soient approuvés, l'échevin J. C. Duchesne dissident quant à cette partie du procès-verbal de la séance du 28 mai 1934 qui recommande le paiement à la Cie Southern Canada Power des comptes additionnels d'éclairage pour 1933.

Il est proposé par l'échevin Alex. Toupin, secondé par l'échevin Alb. Allard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paye du 25 mai /34:	$723.30
" " 1er juin /34:	600.85
" " 8 " /34:	1117.75
	$2441.90
Geo Tétreault	14.25
C. N. R. Loyer	1.00
Art. Mélançon	12.65

S. Canada Power (comptes pour mai)	309.36
de 2 factures	17.33
de éclairage patinoire fév. & mars	2.31
Canada Iron (3 factures)	1372.23
Hughes Owens Co. (4 factures)	12.33
Cie J. C. Goyette (3 factures)	3.60
J. C. Lafleur (5 factures)	90.64
L. P. Guèvremont	20.80
Campbell MacLaurin	0.90
Ferronnerie de D'Ville	15.70
Hector L. Déry	17.20
J. D. Montplaisir	38.14
Garage Montplaisir	35.55
Francis Hankin & Co.	6.86
Canadian Brass Co.	1.75
Jos. Lafontaine	495.48
J. R. Blanchard & Cie	925.10
Globe Indemnity Co.	90.54
La Parole, Ltée (3 factures)	16.45
J.-E. Lafontaine	8.10
Montreal Star Co.	29.40
La Presse	21.00
	$3.559.73

re rec. dû

L. L. Charpentier	8.00
J. Bp. Guilbault (avoir)	7.00
Ulric Boisvelle "	28.58
	43.58

Total des comptes: $6.045.21

Adopté

Le Conseil procède de suite à l'ouverture des soumissions pour la vente des débentures à être émises en vertu des règlements nos 193 et 194. Les soumissions sont comme suit:-

Gairdner & Co. Ltd.	99.436
C. H. Burgess & Co.	102.09
Laflamme Ltée	98.64
Jameau, Boulanger Ltée	98.65
Hanson Bros.	97.75
Dominion Securities	97.09
L. G. Beaubien Ltée & Banque de Montréal	99.29
Paul Gouthier & Cie	98.07
G. E. Ames & Co.	99.09
René T. Leclerc	99.54

La soumission de Wood, Gundy & Co. ne porte pas de prix inscrit mais une mention que le prix sera télégraphié le 12 juin. Le secré-

taire-trésorier fait rapport qu'il n'a pas reçu de télégramme à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie que la soumission de C. H. Burgess & Co. au montant de 102.09 et intérêts accrus, pour les débentures à être émises en vertu des règlements Nos 193 et 194, soit acceptée, et que les chèques des autres soumissionnaires leur soient retournés avec les remerciements du Conseil. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie qu'il soit offert à C. H. Burgess d'acheter les débentures pour 25 ans, à être émises sous l'autorité des règlements Nos 154 et 159, au même prix de 102.09; et qu'il soit demandé à la même maison de soumettre un prix pour des débentures à 4½%. Adopté.

Le Conseil procède ensuite à l'ouverture des soumissions pour la construction des égouts sur la rue Des Forges. Les soumissions sont comme suit:-

Cartier Construction Co.	$42087.60
J. F. R. Leduc	44593.00
Kennedy Construction Co.	39336.00
Thibault & Beaumier	39979.00
Stewart Construction Co.	36356.00
Atlas Construction Co.	64700.00
Miles Lonergan Co.	49500.00
Quebec Paving Co.	43097.00

Il est proposé par l'échevin Alb. Allard, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que la soumission de Stewart Construction soit retenue pour étude et discussion d'ici quelques jours; qu'un comité du Conseil soit convoqué pour le 15 juin, à 3 heures p.m., pour rencontrer les représentants de la Cie Stewart Construction, et que les chèques des autres soumissaires leur soient retournés avec les remerciements du Conseil. Adopté.

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour l'impression des débentures émises sous l'autorité des règlements Nos 193 et 194. Les soumissions sont comme suit:-

British American Bank Note.	$235.00
J. B. Deschamps, Inc.	125.00

La soumission de British American Bank Note est pour des débentures bilingues, et la soumission de J. B. Deschamps ne mentionne pas l'impression dans les deux langues.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que la soumission de J. B. Deschamps soit acceptée, pourvu que cette maison accepte d'imprimer des débentures dans les deux langues pour un prix inférieur à $235.00 Adopté.

Il est donné lecture d'une opinion de l'aviseur légal de la ville à l'effet que la ville n'encourt pas de responsabilité pour les accidents que les joueurs pourraient subir à l'occasion des jeux sur des terrains de jeux ouverts par la ville; Son Honneur le Maire fait rapport qu'après avoir pris connaissance de cette opinion, il a signé avec Drummondville Cotton Co. le bail pour un terrain de jeux.

Il est fait rapport au Conseil que ce terrain de Drummondville Cotton Co. ne convient pas et que le terrain de la Cie Eagle Pencil est actuellement employé comme terrain de jeux.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer avec Eagle Pencil Co. un contrat semblable à celui qui a été signé avec Drummondville Cotton Co. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Maurice Cusson faisant une réclamation pour un accident qui serait arrivé à sa femme, le 17 mars 1934.

Le Conseil constate que c'est le premier avis donné à la ville au sujet de cet accident. Sans admettre aucune responsabilité et sans préjudice à tous ses droits pour défaut d'avis ou autrement, le Conseil charge le chef de police de faire une enquête sur ce cas et de faire rapport au Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Alexandre Mercure demandant la permission de construire à 10 pieds de l'Avenue Celanese sur le lot 2-169 Est. Cette question est référée à la prochaine séance pour que M. Mercure puisse dans l'intervalle, obtenir le consentement de ses voisins à cette demande.

Lecture est donnée d'une lettre de la Corporation du Village St Joseph offrant de faire une partie du pont sur le 3e rang, au bout de la rue St-Edouard, et demandant à la ville de faire la balance des travaux. Le Conseil refuse la proposition en question, vu que les travaux en question ne sont pas sur son territoire.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que la ville de Drummondville fasse droit à la demande de la Cie Bell Telephone contenue dans sa lettre du 16 octobre 1933, et qu'elle permette l'érection de deux nouveaux poteaux sur la rue "G", du côté sud de la dite rue, entre la rue St Jean et la rue St-Edouard. Adopté

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir l'autorisation de contracter à la Banque de Montréal un emprunt temporaire par billets promissoires au montant de $37100.00, afin d'obtenir les fonds voulus pour payer les débentures temporaires au montant total de $37100.00 échéant le 1er juin 1934 et le 1er août 1934, débentures émises sous

l'autorité des règlements Nos 154 et 159 de la ville de Drummondville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée d'emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme n'excédant pas le montant total de $37100.00, afin d'avoir les fonds voulus pour acquitter les débentures devenant échues le 1er juin 1934 et le 1er août 1934, sous l'autorité des règlements Nos 154 et 159 de la ville de Drummondville, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer des billets promissoires, l'un au montant de $23.100.00 daté le 1er juin 1934, et l'autre au montant de $14000.00 daté le 1er août 1934, s'il devient nécessaire de le faire, les dits billets payables à demande et portant intérêt au taux de 5½% par an; que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de donner en nantissement à la Banque de Montréal les débentures qui seront ainsi payées par la dite Banque de Montréal à même le présent emprunt et aussi de remettre à la Banque un certificat intérimaire représentant le montant des débentures nouvelles à être émises sous l'autorité des règlements Nos 154 et 159 de la ville de Drummondville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Alb. Allard, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer la demande de renouvellement de la police de responsabilité patronale en faveur des employés de la ville en général et en faveur des hommes de police, lesquelles demandes viennent d'être soumises au Conseil. Adopté.

Le règlement No 200 concernant la construction sur la subdivision du lot No 28 du quartier Sud subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Duchesne, que le règlement No 200 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de donner avis dans les journaux à l'effet que personne n'obtiendra de secours quelconques de la ville, à moins qu'il ne réside dans la ville depuis le 1er janvier 1934.

Le Conseil autorise l'aviseur légal de la ville à prendre des poursuites à l'amende contre ceux qui font en ville la vente ou la livraison du lait non pasteurisé.

L'échevin J.-C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour établir une cour de recorder dans la ville.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin J.-C. Duchesne, qu'une chambre de toilette soit

installée dans la bâtisse du bureau de la police. Adopté.

Le Conseil autorise l'octroi d'une semaine de vacance avec salaire payé, aux employés du filtre.

Le Conseil étudie la plainte de la Cie de Meubles Corriveau au sujet des licences commerciales. Le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à classer sous la même licence de meubles les radios, laveuses, glacières, etc.

Un rapport est fait au Conseil à l'effet que M. Georges Landry, de St Germain a vendu du beurre dans la ville sans avoir de permis.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à régler cette plainte en recevant $5.00 comme amende plus le paiement des frais.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Eug. Pelletier que la ville accepte le compte de M. Jules Halin au montant de $5.20 pour ménage fait à la maison 274 Hemmings. Adopté.

Au sujet des difficultés entre la ville et la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec ce fonds d'amortissement sur règlement No 3, le secrétaire-trésorier reçoit instruction de discuter l'affaire avec la Commission Municipale pour avoir son avis et tacher d'obtenir à l'amiable un règlement satisfaisant.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'étudier avec la Commission Municipale la question de remplacer les débentures de la ville à un taux de plus de 5% par un emprunt général à un taux moins élevé.

Et la séance est levée

Lamoisan
Maire

[signature]
Sec.-trésorier

– Le 26 juin 1934 –

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 26 juin 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de juin 1934.

Sont présents Messieurs les échevins F.-X. Belhumeur, Alb. Allard, Luc. Hélie, Eug. Pelletier, sous la présidence de son Honneur le Maire W.-A. Moisan.

Comme l'avis régulier n'a pas été signifié aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil ne sont pas présents, le Conseil siège en comité.

Les membres du Conseil de la ville de Drummondville ont appris avec regret la mort de Madame Veuve Joseph Duchesne, mère de notre estimé concitoyen et collègue, Monsieur l'échevin J.-Cyrias Duchesne, président du comité des finances.

Ils prient leur collègue d'accepter l'expression de leurs plus sincères sympathies dans le malheur qui le frappe, et prient leur secrétaire-trésorier de transmettre une copie de la présente résolution à la famille.

Il est soumis une lettre de Stewart Construction Co. et un projet de convention pour prolonger jusqu'au 1er septembre 1934 les engagements entre les parties.

Le comité recommande que le secrétaire-trésorier prépare un projet de convention par lequel la ville s'engagera à signer un contrat d'ici le 1er septembre 1934, pourvu que le règlement autorisant ces travaux soit approuvé par les électeurs et par le Gouvernement. Le chèque de garantie de Stewart Construction sera retenu. Si le Gouvernement établit un salaire minimum à 25 sous de l'heure, la ville garantit le paiement de la différence.

Le comité étudie la question de la taxe d'eau chargée à la Cie Holtite Rubber. Vu le rapport fait par Son Honneur le Maire des discussions préalables à l'établissement de cette industrie à Drummondville, le comité recommande que la taxe d'eau à la Cie Holtite Rubber soit chargée au taux de 5 sous par 1000 gallons, ce taux s'appliquant au dernier compte fourni, plus $1.00 par mois pour le loyer du compteur, cette ×

Et la séance est levée

× Convention valable jusqu'au 1er janvier 1940

[signature] J.-A.

[signature]
Maire

[signature]
Sec.-trésorier.

— Le 29 juin 1934 —

Séance de comité tenue au bureau du secrétaire-trésorier, à 7½ heures p.m.

Sont présents Messieurs les échevins F.-X. Belhumeur, Luc. Hélie, Eug. Pelletier, J.-C. Duchesne, Alb. Allard, Arm. Toupin et Ad. Girard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-A. Moisan.

Le comité étudie la rédaction définitive du règlement proposé pour la construction de l'égout de la rue Des Forges. Le comité recommande que tous les lots des quartiers Est et Centre soient chargés dans la répartition spéciale pour le paiement de cet égout, à l'exception d'un certain nombre de lots de la subdivision Mercure et à l'exception aussi de la plus grande partie des lots de la Cie Canadian Celanese; cette dernière compagnie devra être chargée pour le bloc de lots sur lesquels sont érigées ses constructions et dépendances. Le comité recommande également que le règlement prévoie à la révision de la répartition pour le cas où d'autres terrains utiliseraient plus tard l'égout collecteur de la rue Des Forges.

Le comité étudie aussi la question des comptes avec The Southern Canada Power. Le comité recommande le paiement à Southern Canada de la somme de $800.00 en règlement complet des comptes pour dégelage d'aqueducs au cours de l'hiver, et le paiement du compte produit par Southern Canada comme charge additionnelle pour éclairage des rues, ce compte devant être conforme aux chiffres de l'ingénieur quant au nombre de lampes.

Le comité recommande que le montant de $16.00 représentant les charges non admises par la ville pour les lampes du marché et une lampe en arrière du Garage Montplaisir soit réglé en par la ville payant une somme de $8.00.

Et la séance est levée.

[signature]
Maire

[signature]
Sec.-trésorier

— Le 3 juillet 1934 —

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 3 juillet 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Alb. Allard, J.-C. Duchesne, Arm. Toupin, Ad. Girard, Luc. Hélie, F.-X. Belhumeur, et Eug. Pelletier, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière du 12 juin 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des procès-verbaux des deux séances de comité tenues les 26 et 29 juin 1934 (item 7 de l'avis de convocation). Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Alb. Allard, que le rapport des comités des 26 et 29 juin 1934 soit approuvé. Adopté.

Le règlement No 201 autorisant la construction d'un égout sur la rue Des Forges (item 1 de l'avis de convocation) subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Alb. Allard, secondé par l'échevin J.-C. Duchesne, que le règlement No 201 qui vient d'être lu soit adopté, et que les électeurs propriétaires intéressés dans les travaux prévus par le dit règlement soient appelés à approuver ou à désapprouver le dit règlement par leur vote, au bureau du secrétaire-trésorier, les 23 et 24 juillet 1934. Adopté.

Lecture est donnée d'un projet de convention entre la ville de Drummondville et Stewart Construction Co. (item 2 de l'avis de convocation). Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que des démarches soient faites pour s'assurer que le minimum de gage ne sera pas fixé par le gouvernement provincial au sujet de ce contrat, et l'approbation de ce projet de convention est remise à la prochaine séance. Adopté.

Le Conseil procède ensuite à l'examen et à l'approbation des comptes dus par la ville (item 4 de l'avis de convocation), et il est proposé par l'échevin Toupin, secondé par l'échevin F.-X. Belhumeur, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Voir page suivante.

Liste de paye du 15 juin/34:	$1218.65	
" " " 22 "	1477.90	
" " " 29 "	1062.45	
Jos. Thérien	10.50	
		$3769.50
V. Laflamme	0.42	
Diamond Truck Co.	0.35	
E. W. Letarte	56.25	
M. Lupien	11.45	
Rose Teasdale	5.00	
Dame E. Degré	5.00	
Geo. Tétreault	12.36	
J.-C. Duchesne & F.-X. Belhumeur	12.00	
Jos. Maurer	9.00	
J. W. St Ange	150.00	
L. Corriveau, Inc.	11.00	
Jos. Lafontaine	166.78	
Canada Iron (4 factures)	666.12	
André Renaud	3.50	
J. A. Lafleté (8 factures)	158.41	
Alex. Hardy	70.05	
L. P. Guèvremont	36.76	
G. Mercure (3 factures)	12.65	
La Parole (3 ")	15.64	
Pinard & Pinard	148.04	
Cie Gosselin (2 factures)	25.94	
C. Joyal	14.70	
J. O. Montplaisir	5.00	
Campbell MacLaurin	1.80	
J.-R. Blanchard	58.17	
Drummond Coal	33.00	
Hughes Owens Co.	0.40	
Francis Hanken (2 factures)	65.83	
Southern Can. (éclairage rues pr mai)	406.00	
do (2 factures)	13.05	
Employers' Liability Ass.	882.55	
		$3.057.22

re sec. dir.

D'Ville Ice (avril)	19.00
Alf. Bouchard (mai)	8.00
V. Laflamme "	12.00
Guérin & Frère "	3.00
Ernest Cardin "	7.00
E. Provencher "	6.00
D. Trahan "	3.00

J. L. Champoux (mai) $49.28 ↑
J. C. Turcotte " 28.58 ↑
135.86

Total des comptes: $6962.58
Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du rapport de M. J. W. St Ange, vérificateur de la ville, pour ce qui concerne les comptes de l'exercice financier 1933.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé à Ad. Girard, que le rapport du vérificateur J. W. St Ange soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Hervé Houle et autres, demandant la construction d'une bouche d'égout près de leurs propriétés. La lettre est référée à l'ingénieur de la ville pour rapport à la prochaine séance.

Le Conseil réfère aussi à l'ingénieur de la ville pour rapport à la prochaine séance la demande de la Cie Bell Telephone, au sujet de certains travaux pour lesquels cette compagnie demande l'autorisation de la ville.

Lecture est donnée d'une lettre de Manoir Drummond au sujet d'un compte de $3.60 chargé par la ville à cette Compagnie. D'après les explications de l'ingénieur de la ville et du maire, le Conseil décide de maintenir le compte.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'un rapport de Drummondville Cotton Co. établissant que le nombre d'employés à cette usine au 23 juin dernier était de 632.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire aux autres manufactures demandant de vouloir bien faire un rapport semblable tous les trois mois.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'étudier avec M. J. C. Duchesne la police de La Prévoyance concernant les pompiers pour obtenir une police plus satisfaisante pour la ville.

La demande de M. L. P. Lafond pour établir un poste de gazoline sur le lot No 53 du quartier Ouest est soumise au Conseil. Vu les objections écrites manifestées par tous les voisins, il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Alb. Allard, que cette demande de permis soit refusée. Adopté.

Le Conseil prend en considération la demande de permis de M. Albert Desfossés pour un hangar et une cour à bois sur des terrains près du couvent.

Vu la proximité d'une maison d'éducation, le Conseil ne croit pas devoir permettre l'érection d'une cour à bois à cet endroit, et la demande de permis est refusée.

Le Conseil prend en considération la question des

licences commerciales chargées aux embouteilleurs de liqueurs douces, et décide que ces licences doivent être rayées.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à C. H. Burgess & Co. pour les aviser que l'offre d'acheter les nouvelles débentures de la ville au montant de $37100.00, au prix de 102.09, sera retirée par le fait même si elle n'est pas acceptée lundi le 9 juillet.

Son Honneur le Maire communique au Conseil une lettre des autorités de l'église St George concernant le projet de la ville d'acheter une lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Heriot. Comme le prix demandé est supérieur à celui offert par la ville, la question est laissée en suspens pour étude ultérieure.

Son Honneur le Maire donne communication au Conseil d'une lettre par laquelle Louis Roessel & Co. demande une extension de délai d'escompte pour le paiement de son compte de taxes, en attendant les négociations avec la ville pour obtenir une réduction de son compte de taxes.

Le Conseil étudie la question des plaintes au sujet de l'enlèvement des vidanges. M. J. T. Courchesne donne des explications, et le Conseil reconnaît que son contrat n'oblige M. Courchesne qu'à enlever les vidanges une fois par semaine. Le Conseil demande qu'un avis soit publié dans La Parole avisant les contribuables que les vidanges doivent être déposées dans une poubelle et dans un endroit accessible aux employés de M. Courchesne.

L'avocat de la ville reçoit instruction d'étudier la question de savoir si une taxe d'amusement doit être chargée dans le cas du parc Milot.

Et la séance est levée.

[signature] Maire

[signature] Sec-trésorier

Le 3 juillet 1934.

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents: tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. A. Boisvert.

Le comité étudie le cas de certains locataires de la ville qui ont reçu des avis de congé pour le 1er août 1934. Le comité recommande d'accepter les compromis suivants offerts par les locataires.

Arthur Gauthier, P-Emile Guilbault et Dame Wilfrid Guilbault devront payer $30.00 par mois, soit $25.00 pour loyer et $5.00 pour taxe d'eau.

Joseph Lamoureux devra payer $10.00 par semaine.

Constant Durieux devra payer $50.00 d'ici la fin de juillet et ensuite $50.00 le ou avant le 15 septembre 1934.

Le comité étudie le cas des taxes d'eau dues par Mme Alf. Pelletier. Le comité recommande que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'accepter $100.00 en règlement final du compte pour taxe d'eau à date, ou $3.00 par mois.

Au sujet de la réclamation de M. Maurice Cusson, le comité recommande qu'une somme de $50.00 soit offerte en règlement de toute réclamation, cette offre étant faite sans préjudice à tous les droits de la ville.

Sur rapport fait par le chef de police, le comité recommande que des procédures à l'amende soient instituées contre M. Graham Lavoie, entrepreneur plâtrier, contre M. Romeo Bergeron et les Messieurs Godbout qui exécutent des contrats pour le passage de la bigue. Le comité recommande également qu'une poursuite soit intentée contre M. Cyrille Dupont qui fait des travaux comme entrepreneur électricien pour le compte de M. Ducheneau.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Ducheneau, secondé par l'échevin Luc. Hétu, que le Conseil de la ville de Drummondville se déclare opposé à l'ouverture des théâtres de nuit ce dimanche et demande que les démarches voulues soient faites par les autorités provinciales pour obtenir cette fermeture des théâtres le dimanche; que une copie de la présente résolution soit adressée aux propriétaires des théâtres de la ville et qu'une copie soit également envoyée à l'Honorable Hector Laferté, le priant en même temps d'exercer son influence pour obtenir la fermeture des dits théâtres le dimanche. Adopté.

Le comité demande au secrétaire-trésorier d'aviser Messieurs Archambault-Bilodeau que le Conseil exige la mise en force de la loi interdisant aux enfants de moins de 16

ans d'assister au théâtre et que des procédures seront intentées si cette loi n'est pas respectée.

Et la séance est levée.

Maire — Sec.-trésorier.

Le 10 juillet 1934

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des assemblées de ce Conseil, mardi, le 10 juillet 1934, cette assemblée étant la première assemblée régulière du mois de juillet 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Adélard Gérard et Armand Turpin.

Faute de quorum, l'assemblée est ajournée à mardi, le 17 juillet 1934.

Adélard Gérard
Armand Turpin

Sec.-trésorier.

— Le 17 juillet 1934 —

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 17 juillet 1934, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 10 juillet 1934, laquelle n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Sont présents Messieurs les échevins Luc. Hétu, Ad. Gérard, Gilb. Gérard, Arm. Turpin, J.-C. Ducheneau, Eug. Pelletier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. A. Boisvert.

Lecture est donnée de l'avis de convocation pour la séance régulière du 10 juillet et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est aussi donnée de l'avis d'ajournement de la séance

du 10 juillet 1934 au 17 juillet 1934, et du certificat constatant la signification du dit avis à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances du 3 juillet et du 10 juillet 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée du procès-verbal de la séance du comité tenue le 3 juillet 1934, et il est proposé par l'échevin Alb. Gillard, secondé par l'échevin J.-B. Duchesne, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ad. Giard, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que les comptes suivants soient approuvés, et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Liste de paye du 6 juil. /34:	$1046.80
" " " 13 " /34:	599.25
	$1646.05
J.B. Deschamps Inc.	357.75
Oscar Leclerc	90.00
E.D. Mylanson	1.80
Joseph Manier (2 comptes	18.00
D. Brin	14.40
Globe Indemnity Co.	24.00
Gouv. de la Province	12.00
J.-D. Montplaisir	5.00
Dame H. Turcotte	2.50
Hughes Owens & Co.	8.18
Cie Gazetier	210.71
L.P. Guivernement	19.65
G. Mercure	1.51
J.-A. Laferté	2.45
Pinard & Pinard	6.20
Garage Montplaisir	48.30
Jenkins Bros. Ltd	21.96
Canada Iron	41.67
Kennedy Constructions (2 comptes)	123.52
Ronio Belleville	47.67
Jos. Lafontaine	599.14
J.-R. Blanchard	1461.34
Montreal Stencil Works	13.07
Southern Canada Power	698.29
	$3829.13
Glaume du 12 mars /34	35.00
" " 18 avril	28.00
" " 8 mai	34.00
" " 9 mai	32.00
" " 26 mai	12.00
" " 26 "	34.00

Glaume du 30 mai /34:	$38.
" " 23 juin	30
	24 3.00

Total des comptes: $5718.18

Adopté, l'échevin J.-B. Duchesne s'abstient quant à cette partie du compte de la Cie Southern Canada re compte d'éclairage omis en 1933.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire au Village St Joseph pour exiger des paiements comme suit sur le compte d'arrérages dus à la ville:

$500.00 d'ici le 1er septembre
$500.00 d'ici le 1er novembre
$500.00 d'ici le 31 décembre

L'échevin J.-B. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le tarif de l'eau.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Luc. Hilis, que M. Armand Pinard soit nommé constable spécial pour maintenir l'ordre au Parc Milot, les fonctions du dit constable devant se borner à maintenir l'ordre à cet endroit et à surveiller la conduite de ceux qui louent des chaloupes à cet endroit. Le salaire de ce constable devra être payé par M. Lorenzo Milot qui devra aussi assumer la responsabilité des actes du dit constable. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Giard, que la résolution passée le 12 juin 1934 au sujet d'un emprunt temporaire de $37100.00 à la Banque de Montréal, soit amendée en y ajoutant les mots suivants: "et que les débentures qui seront émises sous l'autorité des règlements Nos 154 et 159 soient elles-mêmes remises à la Banque du Montréal en nantissement aussitôt qu'elles seront imprimées, en attendant leur négociation." Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Wm. Turpin, que la ville de Drummondville autorise la Cie Bell Telephone à exécuter les travaux indiqués dans la lettre de la dite Cie en date du 13 juin 1934 et dans le plan annexé à la dite lettre. Adopté.

Le règlement No 202 établissant une cour du recorder subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hilis, que le règlement No 202 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hilis, que une copie du règlement No 202 établissant une cour du recorder à Drummondville soit adressée au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour approbation, et que le Conseil

recommande la nomination comme recorder de Me Roger Seguin, avocat de la ville de Drummondville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hilie, que le salaire à être payé au recorder de la ville soit fixé à $180.00 par année. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Giard, que le Conseil de la ville de Drummondville adresse des remerciements à la Brasserie Molsons pour les concerts publics qui sont fournis à la population de la ville de Drummondville, grâce à l'initiative et à la libéralité de la dite Compagnie. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Eug. Pelletier que le Conseil autorise le secrétaire trésorier de la ville à signer avec Stewart Construction Co. la convention sous seing privé dont lecture vient d'être donnée au Conseil. Adopté

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à The Southern Canada Power pour demander que la sortie de l'égout de la rue Destorges, entre le ruisseau et le mur d'alimentation de l'usine, soit refaite par la dite Compagnie avec un diamètre de 48 pouces pour remédier aux inconvénients dont se plaignent les riverains, et pour pourvoir aux travaux nouveaux que la ville projette de faire.

Le secrétaire-trésorier donne communication au Conseil de la copie des lettres adressées par le bureau d'hygiène provincial aux divers laitiers qui vendent du lait dans la ville.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire directement au président de Canadian Pacific Railways pour protester contre la location faite par la dite Compagnie de terrains le long de sa voie, pour l'érection de constructions de nature à nuire à l'esthétique de la ville, et une copie de cette résolution devra être adressée également à l'agent local de la Compagnie.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de demander des soumissions pour la fourniture de boyaux à incendie, les dites soumissions devant être demandées pour le 24 juillet courant, aux compagnies suivantes:- Gutta Percha, Good Year, et Dominion Rubber.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hilie, secondé par l'échevin Glb. Gilard, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi préparés par M. Chs. P. Dubuc, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 1934, concernant les lots Nos 3, H. Ha, 5 et la partie non subdivisée des lots Nos 2 et 6 du quartier Est de la ville de Drummondville. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-trésorier

— Le 17 juillet 1934 —

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-G. Mercier.

Le comité recommande de voter à La Parole une subvention de $100.00 pour une page d'annonces dans l'almanach des adresses actuellement en préparation.

Se plaint de Dame Joseph Corriveau au sujet de l'enlèvement des vidanges. Le comité donne instructions au secrétaire-trésorier d'écrire à Mme Corriveau que les vidanges ne peuvent être enlevées plus d'une fois par semaine, mais que les inconvénients dont elle se plaint peuvent être supprimés par l'emploi de poubelles fermées et en mettant de temps à autre de la chaux sur les déchets.

Le comité autorise l'échevin Eug. Pelletier à acheter un cheval pour le compte de la ville.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de demander à la Commission Municipale de Québec la permission d'exécuter d'autres travaux urgents pour un montant de $3000.00.

Le comité recommande de rayer la licence chargée à M. Arthur Mitayer et de retirer la plainte faite contre lui, la ville se chargeant des frais encourus.

Le comité recommande certains travaux de réparation au parc situé à côté de l'église, et en particulier de réparer et de peindre la clôture et divers autres menus travaux.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-trésorier

– Le 24 juillet 1934 –

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 24 juillet 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de juillet 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Alb. Allard, Lucien Hélie, F.-X. Belhumeur, Ad. Girard, Eug. Pelletier et Armand Toupin. En l'absence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan, la séance est présidée par l'échevin Arm. Toupin, maire suppléant.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance tenue le 17 juillet sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée du rapport de la séance de comité tenue le 17 juillet 1934, et ce rapport est approuvé sur proposition de l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Eug. Pelletier. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que l'échevin Alb. Allard soit nommé maire suppléant.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Ad. Girard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paye du 20 juil /34:		$889.50 ^
Jos. Marier	$8.00 ^	
La Parole	10.07 ^	
Can. Industries	0.70 ^	
Joseph Robb & Co.	10.83 ^	
Cie J.-A. Gosselin (3 factures)	28.89 ^	
Diamond Truck Co.	15.00 ^	
J.-A. Laferté (4 factures)	25.71 ^	
Drummond Coal (5 factures)	114.80 ^	
G. Mercure (4 factures)	38.86 ^	
W. F. Vilas Co.	56.29 ^	
Francis Hankin & Co.	4.09 ^	
John Marier	2.65 ^	
Wettlaufer Machinery (2 factures)	67.47 ^	
Garage Montplaisir	33.80 ^	
do (re dpt. de la police)	210.18 ^	119.30 + 90.88
R. V. Marcoux	2. ^	
Marcel Legault	2. ^	
Cie de meubles Corriveau	3. ^	

Hector Joyal	$9.60 ^	
Edm. Lemaire	1.50 ^	
Jos. Moquin (re dépenses diverses)	58.72 ^	
do (re convention des T. Rivières)	76.15 ^	
		$780.91

Total des comptes : $1670.41

Adopté

Proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, qu'un cinquième des travaux d'impression de la ville soit donné à l'Imprimerie Marquis. Adopté.

Les barbiers de la ville de Drummondville, par leur procureur, représentent au Conseil qu'ils désirent tous une loi autorisant la fermeture de leurs boutiques à une heure raisonnable et demandent au Conseil de solliciter l'adoption d'une semblable législation. Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin F.-X. Belhumeur que la ville reconnaît le bien fondé de la demande faite par les barbiers et sollicite de la Législature un amendement à la Loi des Cités et villes pour autoriser les cités et villes à passer un règlement ordonnant la fermeture des boutiques de barbiers à 8 heures p.m. les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, à 10 heures p.m. le vendredi et à 11 heures p.m. le samedi.

Une copie de cette résolution devra être envoyée au Ministre des Affaires Municipales et une copie devra être transmise à L'Union des Municipalités pour considération à sa prochaine convention. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le Conseil de la ville de Drummondville demande à la Commission Municipale d'exécuter comme travaux urgents les canalisations d'égout et d'aqueduc approuvées par le directeur du Service provincial d'hygiène par ses lettres en date du 4 juillet et du 12 juillet 1934, au coût estimé de $5000.00, et de contracter un emprunt temporaire par billet à la Banque de Montréal pour payer le coût des dits travaux; la dite somme de $5000.00 devant être remboursée le ou avant le 1er septembre 1935. Adopté.

Le secrétaire-trésorier ouvre les soumissions pour le peinturage du panneau-réclame placé près de la station du C.N.R. Les soumissions sont comme suit:

Lorenzo Dessert	$53.00
C.-E. Champagne	75.00

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin J.-C. Duchesne, que le contrat soit accordé à M. Lorenzo Dessert, au prix de $53.00 Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'aviser M. Laurier Goudreault de se conformer au règlement de la ville concernant les tuyaux à fumée sur les usines.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'aviser Stewart Construction Co. que le règlement No 201 a été approuvé par les échevins, et que les autorisations requises sont demandées immédiatement à Québec.

Il est proposé par l'échevin T.L. Belhumeur, secondé par l'échevin Ed. Girard, que le Conseil autorise l'installation d'une lampe de 100 watts sur la rue Rainbault. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à Stewart Construction Co. pour leur demander s'il est possible d'acheter les tuyaux d'égout de J.R. Blanchard & Cie, agent local pour la vente de ces tuyaux, pourvu que ce soit au même prix.

Et la séance est levée.

Maire suppléant — Sec.-trésorier

— Le 24 juillet 1934 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de l'échevin Arm. Toupin, maire suppléant.

M. L.T. Bernier soumet au comité le projet d'établir un parc d'amusements sur l'île Hibert et les îles environnantes. La considération de cette question est remise à la prochaine séance du Conseil.

Le comité étudie la question de l'enlèvement des vidanges, et l'échevin Luc Hibert, président du comité d'hygiène, soumet que l'enlèvement des vidanges doit être fait deux fois par semaine à certains endroits indiqués sur une liste préparée par le chef de police.

Le comité recommande qu'une somme de $250.00 soit votée pour être payée à M. J.T. Bourbonnais, pourvu que l'enlèvement des vidanges soit fait deux fois par semaine d'ici le 1er novembre 1934 à tous les endroits mentionnés dans la liste préparée par le chef de police, ce service devant être fourni à toutes les familles demeurant dans les bâtisses inscrites sur la dite liste. L'échevin J.-E. Ducharme se déclare dissident.

Le secrétaire-trésorier ouvre les soumissions pour l'achat de boyaux à incendie. Toutes les soumissions sont pour un prix uniforme, et le comité recommande qu'il soit acheté de Cotton Rocket Co. Ltée. mille (1000) pieds de boyaux à incendie, de la marque Dunoflex, à $1.30 le pied, suivant les termes de la soumission produite, pourvu que la dite compagnie Cotton Rocket accepte de produire sa facture en date du 1er janvier 1935, et que le paiement puisse être fait par la ville en janvier 1935, suivant les termes de la soumission.

Et la séance est levée.

Maire suppléant — Sec.-trésorier.

— Le 6 août 1934 —

Séance du Comité général du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au bureau du secrétaire-trésorier, le 6 août 1934, à 7½ hres P.M..

Sont présents les échevins Lucien Hébert, J.-E. Ducharme, Edmond Girard, Alb. Allard, Eugène Pelletier, Armand Toupin et T.L. Belhumeur, sous la présidence de son Honneur le Maire W.J. Morgan.

Le Comité discute certaines questions concernant la nouvelle canalisation d'égouts sur la Rue des Forges. Après les explications données par le représentant de la Cie Stewart et par l'ingénieur de la ville, le Comité recommande que la Ville signe un devis qui exige des tuyaux en béton centrifugés, les feuilles devant avoir quatre pieds de longueur.

Le Comité recommande que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat avec la Cie Stewart aussitôt que le règlement No 202 aura été approuvé.

Le Comité étudie la question soulevée au sujet de l'octroi de $300.00 à l'Harmonie de Drummondville. L'Harmonie de Drummondville donnera plus de dix concerts publics mais une grande partie de ces concerts sont donnés sous le nom de la Brasserie Molson.

Le Comité recommande que la somme de $300. votée à l'Harmonie de Drummondville, lui soit

payés comme octroi pourvu que le nombre des conserts publics, dans le cours de l'été, soient plus de dix.

Le Comité recommande que Mr Alexandre Mercure soit nommé estimateur de la ville à la place de Mr Emile Genereux qui se déclare incapable d'exercer ses fonctions cette année.

Le Comité étudie la proposition faite par Mr. L. F. Bernier pour établir un parc d'amusements (situés) sur les îles situées dans le bas de la ville. La décision sur cette question est remise à la prochaine séance du Conseil.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de Consumers Protective Association, demandant la réduction de la licence chargée aux solliciteurs. Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de répondre que la ville croit raisonable de protéger le commerce régulier de ceux qui paient des taxes et qu'elle ne croit pas qu'il soit de l'intérêt public d'encourager la vente par sollicitations à domicile au détriment des marchands tenant magasin, ce qui serait le cas, si la licence des solliciteurs était réduite.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de Monsieur Joseph Bourbeau, président de l'Union des Municipalités. Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de répondre en fournissant les renseignements demandés.

Le Comité recommande que la Ville de Drummondville appuie les suggestions contenues dans cette lettre et fasse les démarches voulues pour aider à leur réalisation.

Le Comité recommande, prend connaissance de la lettre de Mr Ed. Labelle afin d'établir un service d'autobus, à Drummondville. Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de se mettre en communication avec Mr Donat Bourgeois pour savoir d'abord, si ce dernier aurait des propositions à faire au Comité à ce sujet.

Le Comité recommande que des démarches soient faites pour établir une ligne homologuée le long du 3e rang pour pourvoir à l'élargissement futur de ce chemin.

Maire

Sec. Trésorier

- Le 14 août 1934 -

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 14 août 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois d'août 1934.

Sont présents Son Honneur le Maire W. G. Moisan et Monsieur l'échevin Ad. Giard.

Faute de quorum, l'assemblée est ajournée à mardi, le 21 août, à 7½ heures p. m.

Adélard Giard

Sec. trésorier.

- Le 21 août 1934 -

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, mardi, le 21 août 1934, cette séance étant un ajournement faute de quorum de la séance régulière du 14 août 1934.

Sont présents tous les échevins F. X. Bellemare, Adélard Giard, Lucien Hétu, Alb. Allard, Eug. Belletête, Armand Tanguay, J. C. Duchesne, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. G. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la séance régulière du 14 août 1934 et de l'avis ajournant faute de quorum la séance au 21 août, et des certificats de signification dudit avis.

Les minutes de la séance régulière du 24 juillet sont lues et approuvées. Il est donné aussi lecture des procès-verbaux de la séance du Comité du 24 juillet et du 6 août et ces procès-verbaux sont approuvés sur proposition de l'échevin F. X. Bellemare, secondé par l'échevin J. C. Duchesne.

Il est proposé par l'échevin Lucien Hétu, secondé par l'échevin Albert Allard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Gustave Mercier $ 33.99

Alexandre Hardy	$ 74.25 ^
Southern Canada Power Co	709.60 ^
Fairbanks Morse Co. Ltd	4.91 ^
Piniard + Piniard	40.23 ^
The Nichols Chemical Co. Ltd.	425.33 ^
Standard Lime Co. Ltd	33.44 ^
The Dominion Wire Rope	9.70 ^
Wettlaufer Machinery	8.05 ^
Francis Hankin Co Ltd	8.91 ^
Garage Montplaisir	10.05 ^
Compagnie Gosselin	43.33 ^
Imperial Oil Co. Ltd	22.04 ^
La Ferronnerie de la Ville Ltée	919.85 ^ (2 factures)
La Parole Ltée (2 factures)	22.80 ^
The Spokesman	10.08 ^
J. C. Lafleté	14.30 ^
Drummond Coal + Lumber	33.30 ^
Canadian Industries Ltd.	31.80 ^
Armand Toupin	.75 ^
The Kennedy Construction Co.	466.77 ^
Jos Lafontaine	129.16 ^
J. B. Blanchard	2.563.56 ^
Pharmacie Garceau	5.00 ^
L'Hopital Ste Croix	45.25 ^
La Presse Ltée	11.40 ^
Couchesne + Couchesne	138.41 ^
Victor Foyal	.75 ^
La Buanderie de Victoriaville	12.00 ^
Campbell. MacLaurin Lumber	.90 ^
Hervé Gendron	20.13 ^
re sec directe :	
Paul Monty	54.07 ^
Ad. Giard	24.12 ^
F. X. Bellemeur	31.93 ^
V. Laflamme	9.00 ^
J. L. Champoux	15.19 ^
Isidore Bourelle	21.44 ^ 7
re liste de paye :	$ 6.015.84
Paye du 27 juillet 1934	2.432.30 ^
Paye du 3 août 1934	1.958.95 ^
Paye du 10 août 1934	1.517.80 ^
Paye du 17 août 1934	1160.20 ^
	7.069.25
re comptes divers :	
D. Thompson	5.85 ^
Trifle Labonté	2.50 ^

Dame C. Degré	$ 5.00 ^
Joseph Marier	8.71 ^
Ernest Côté	14.85 ^
Lorenzo Dussert	57.00 ^
C.N.R.	3.10
Joseph Lacasse	1.00
Délégation à Trois-Rivières	22.42 ^
	Total 127.40

Total des comptes : 13212.00

Il est proposé par Echevin Adélard Giard, secondé par Echevin Eugène Pelletier qu'il soit permis à Monsieur Patrick Lampron de construire à dix pieds de la ligne de la rue sur la Rue Dollard. Adopté

Son Honneur le Maire donne lecture du projet de contrat avec Stewart Construction Co. re égouts rue des Forges. Il est proposé par Echevin Albert Allard, secondé par Echevin J.C. Duchesne que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer ce contrat au nom de la ville. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de répondre comme suit à la lettre de la Ligue des Propriétaires en date du 8 août ; 1- Le Conseil est disposé à vendre les logements ouvriers au prix de $ 5000.00 mais sans paye de commission ; 2- le système d'élection actuelle municipal paraît satisfaisant aux membres du Conseil.

Il est proposé par Echevin Armand Toupin, secondé par Echevin F. X. Bellemeur que le Conseil accepte la police de Employers Liability pour la protection des pompiers volontaires de la ville. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à Monsieur Ed. Labelle que le Conseil ne croit pas devoir accorder pour le moment une franchise pour un service d'autobus dans la Ville.

Il est proposé par Echevin J.C. Duchesne, secondé par Echevin Albert Allard que le secrétaire-trésorier demande des soumissions pour la vente des débentures à être émises sous l'autorité des règlements 154, 159 et 201 et que les débentures à être émises sous l'autorité des règlements 154, 159 soient émises à 4½%. Adopté.

Il est proposé par Echevin Eugène Pelletier, secondé par Echevin Lucien Hélie que le Conseil fasse droit

à la demande de Mr. Napoléon Grenier et qu'une toyau d'aqueduc de 1 pc de diamètre soit posé pour desservir la propriété de Monsieur Grenier lorsque ce dernier aura obtenu du Canton de Grantham la permission de poser le tuyau dans le chemin du 3e rang.

La demande de Monsieur Adelard Britz pour permission de construire un autre étage sur son entrepôt au coin des rues Brock et des Forges est accordée pourvu que Monsieur Britz signe une demande de permission et paye les honoraires exigés. Le Conseil regrette cependant que Monsieur Britz, ainsi qu'échevin ne se soit pas conformé aux règlements et ait fait sa demande de permis lorsque la construction est pratiquement terminée.

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur Art. Lefebvre re services des vidanges. Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de répondre que le Conseil est lié avec Monsieur Gaucheron par un contrat expirant le 1er mai 1935.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de réduire de $6.00 le compte au montant de $18.40, chargé à Monsieur Virgile Lefebvre pour déplacage d'aqueduc.

Le cas de Madame Alphonse Brandoin qui demande son admission à l'hôpital est référé au chef de police pour enquête.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'aviser le Gouvernement Provincial que la Ville de Drummondville estime à $120.00 par mois le coût des secours directs dans la Ville pour l'hiver 1934-1935.

Il est proposé par l'échevin J.C. Ducharme, secondé par l'échevin Ad. Giard que le Conseil accepte la demande faite par une lettre de la Sœur Directrice de l'Orphelinat du Christ-Roi, à Nicolet, concernant les infants Gaston Gauthier, Leo Millet, Georges Thomas et Paul-Emile Allard. Adopté.

Il est proposé par Lucien Hétu, secondé par J.C. Ducharme qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial pour savoir si le Gouvernement Provincial serait prêt à aider à des travaux de chômage pour l'hiver 1934-1935. Adopté.

La demande de Monsieur Ferdinand Bernier pour établir un parc d'amusements sur des îles dans la rivière est référée au Comité des parcs.

Il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par Eugène Pelletier qu'une demande soit faite à la Compagnie Southern Canada Power pour changer l'emplacement d'une lampe en face de la propriété de C.H. Miller. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de Louis Roussel & Co. Il est proposé par l'échevin J.C. Ducharme, secondé par l'échevin Ad. Giard que le Conseil accepte la proposition contenue dans cette lettre; que l'usine de la dite Compagnie Roussel reste inscrite au rôle d'évaluation pour la somme de $75,000.00, mais que le secrétaire-trésorier reçoive instruction de taxer la dite Compagnie pour une somme de $50000.00 pour les années 1934, 1935, 1936. Adopté

Et la séance est levée.

Jos. Jamison
Maire

Jos. Jamison
Sec.-Trésorier

— Le 28 août 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 28 août 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'août 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Gle. Allard, Alm. Turpin, J.C. Ducharme, Ad. Giard, Eug. Pelletier, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. G. Moisan.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée tenue le 21 août 1934 sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin J.C. Ducharme, secondé par l'échevin Ad. Giard que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paye du 24 août '34	$634.15 A
Geo Tétreault	$16.00 A
Diamond Truck	0.25 A
Ant. Montplaisir	93.50 A

Pinard & Pinard	#18.H.
L.P. Environnement	50.90
Financial Post	5.00
Royal Ins. Co	18.
do	22.50
Kennedy Construction	327.51
Wettlaufer Machinery	4.50
Fairbanks Morse Co.	10.66
J.G. Lafond	4.30
G. Mercure	1.38
Gutta Percha & Rubber	6.72
Hughes Owens Co.	7.40
Ronis Belleville	11.40
	#693.52

Total des comptes:- #1327.67 Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie J.G. Gosselin.

Il est proposé par l'échevin Ad. Giard, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que le Conseil autorise le raccordement du système d'aqueduc de la Cie Gosselin avec le tuyau de 8 pouces, au coût estimé de #110.00. Les autres demandes de la Compagnie restent devant le Conseil pour étude ultérieure. Adopté.

Cie Gosselin

Il est proposé par l'échevin Alb. Gllard, secondé par l'échevin Ad. Giard, que le Conseil de la ville de Drummondville approuve le plan préparé par M. Charles P. Dubuc, arpenteur-géomètre, daté le 15 juin 1934, intitulé "Plan montrant la subdivision des lots Nos 3.4.4a, 5 et partie non-subdivisée du lot No 2-6 du quartier Est de la ville de Drummondville, Canton de Grantham, Comté de Drummond, P.Q." Adopté.

Il est fait rapport au Conseil des négociations qui ont été conduites avec les héritiers Poirier pour l'achat d'une certaine partie de terrain destinée au futur parc sur le Boulevard Mercure, achat autorisé suivant les dispositions du règlement No 194.

Il est proposé par l'échevin Alb. Gllard, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que le Conseil de la ville de Drummondville achète des héritiers de Léopold Poirier et de Henri Poirier, les terrains portant les numéros 4a-1, 3-1, 4-1, et 2-25-2 du quartier Est de la ville de Drummondville, tels qu'indiqués sur le plan de l'arpenteur Chs. P. Dubuc, au prix de #1500.00; que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer le contrat d'acquisition aussitôt que le plan ci-dessus mentionné sera approuvé et sera devenu officiel, les vendeurs devant fournir au préalable le certificat d'hypothèque. Adopté.

Le Conseil autorise Son Honneur le Maire à signer la

carte d'admission de Mariette Dubois, âgée de 8 ans, à l'orphelinat du Christ-Roi, à Nicolet.

Une enquête devra être faite sur le cas de Marie-Anna Lacerte qui demande son admission à l'hôpital Ste-Croix.

Lecture est donnée d'une lettre de La Presse demandant une souscription pour la publication d'un numéro spécial qui contiendrait une annonce de la ville de Drummondville. Le Conseil ne peut se rendre à cette demande, le budget ne permettant pas cette dépense additionnelle.

M. l'échevin J.-C. Duchesne soumet le cas de M. Eus. P. Lafrance qui a déjà payé une licence de #200.00 comme marchand étranger, qui a vu son commerce arrêté au bout de quelques mois par un incendie et qui a recommencé plus tard son commerce aussitôt qu'il l'a pu, tenant maintenant magasin depuis plus d'un an.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Chas. Toupin, que vu les faits particuliers concernant M. Lafrance, ce dernier soit considéré comme ayant rempli les conditions du règlement No 111, et que la somme de #100.00 lui soit remise sur son dépôt de #200.00 Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire au Trésorier Provincial pour demander si la ville peut faire des paiements anticipés sur le fonds d'amortissement et logements ouvriers, et si ces paiements anticipés seront crédités avec un intérêt de 5%.

Il est proposé par l'échevin Chas. Toupin, secondé par l'échevin Alb. Gllard, que le 3 septembre 1934, jour de la fête du Travail, soit déclaré fête civique, et que Son Honneur le Maire émette une proclamation déclarant le 3 septembre fête civique, et ordonnant la fermeture de tous les magasins et établissements de commerce et d'affaires. Adopté.

Demande devra être faite à l'Harmonie de Drummondville de donner un concert dans la soirée du 3 septembre.

M. l'échevin Alb. Gllard donne avis de motion d'un règlement pour la construction d'un égout sur la rue Lindsay, depuis la voie du C.P.R. jusqu'au Boulevard Mercure, et sur la rue Heriot, depuis la rue St-Georges jusqu'à la voie du C.N.R.

Attendu que le règlement No 154 de la ville de Drummondville a autorisé l'émission de débentures payables en séries pendant l'espace de trente ans, au taux de 5% par an;

Attendu que des débentures temporaires furent ensuite émises pour une période de cinq ans, suivant permission accordée par le Ministre des affaires municipales;

Attendu qu'il y a lieu d'émettre maintenant des débentures payables par séries pendant une période de vingt-cinq

ans pour couvrir la balance de l'emprunt non encore racheté

Attendu que le Conseil de la ville de Drummondville croit opportun d'émettre les dites débentures à un taux d'intérêt de 4½% par an;

Il est proposé par l'échevin J.G. Duchesne secondé par l'échevin Eugène Pelletier, que le Conseil de la ville de Drummondville demande au Ministre des affaires municipales de permettre l'amendement du règlement No 154 pour autoriser l'émission de débentures payables par séries sur une période de vingt-cinq ans, au taux de 4½% par an, et de corriger en conséquence le tableau des échéances annexé au règlement comme cédule "A". Adopté.

Attendu que le règlement No 159 de la ville de Drummondville a autorisé l'émission de débentures payables en séries pendant l'espace de trente ans, au taux de 5% par an;

Attendu que des débentures temporaires furent ensuite émises pour une période de cinq ans, suivant permission accordée par le Ministre des affaires municipales;

Attendu qu'il y a lieu d'émettre maintenant des débentures payables par séries pour une période de vingt-cinq ans pour couvrir la balance de l'emprunt non encore racheté;

Attendu que le Conseil de la ville de Drummondville croit opportun d'émettre les dites débentures à un taux d'intérêt de 4½% par an;

Il est proposé par l'échevin J.G. Duchesne, secondé par l'échevin Eugène Pelletier, que le Conseil de la ville de Drummondville demande au Ministre des affaires municipales de permettre l'amendement du règlement No 159 pour autoriser l'émission de débentures payables par séries sur une période de vingt-cinq ans, au taux de 4½% par an, et de corriger en conséquence le tableau des échéances annexé au règlement comme cédule "A". Adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-Trésorier.

— Le 11 septembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure des séances de ce Conseil, mardi, le 11 septembre 1934, telle séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de septembre 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Ad. Girard, Lucien Hétu et Gilbert Gillard, sous la présidence de son Honneur le Maire M.-A. Moisan.

Faute de quorum, l'assemblée du Conseil est ajournée à mardi, le 18 septembre 1934, sur proposition de l'échevin Lucien Hétu, secondé par l'échevin Alb. Allard.

Les membres présents siègent en comité.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

	Liste de paie du 31 août 1934:	$891.30 ^	
	" - - - 7 sept. 1934:	585.80 ^	
			$1477.10
	Dame E. Degré	5.00 ^	
	M.A. Moisan	23.40 ^	
	J.D. Montplaisir	1.00 ^	
	Imprimeur du roi	24.32 ^	
	Gilb. Gillard	10.00 ^	
	Fireman's Fund Ins.	21.20 ^	
	La Parole (5 factures)	150.52 ^	
	Imprimerie Maigus	13.75 ^	
	Cie Gazette (2 factures)	8.25 ^	
	J.A. Lafortune do	12.17 ^	
	Pinard & Pinard	19.70 ^	
	Laurent Morel	32.10 ^	
	Jos. Lafontaine	43.83 ^	
	J.R. Blanchard	664.66 ^	
	Secr. Provincial	33.45 ^	
	J.E. Lafontaine	8.55 ^	
71330	Southern Canada	712.55 ^	$1784.48
re sec. dir.	D. Trahan (juil. et août)	12.00 ^	
	Paul Montz (juil. et août)	47.63 ^	
			59.63
	Stewart Construction Co.		$2550.60 ^
	Total des comptes:		$5871.81

Lecture est donnée d'une lettre de Mme Philippe Lupien, demandant la construction d'un trottoir en face de sa propriété sur la rue St Georges. Le comité recommande que cette demande soit accordée et l'ingénieur de la ville autorisé à faire les travaux.

La lettre de Dominion Sprinklers est lue, et le comité recommande que le secrétaire-trésorier soit autorisé à accepter la somme de $25.00 en règlement de la licence due par cette compagnie.

La lettre de la Cie J.G. Gosselin demandant que le système d'alarme de la Compagnie soit relié à la boîte d'alarme chez M. J.L. Marchessault est lue. Le comité recommande que l'ingénieur de la ville fasse faire ce raccordement aux frais de la ville.

Cie fondée

Il est lu une lettre de Amer Hébert Limitée demandant certains travaux d'aqueduc et d'égout pour desservir sa propriété sur la rue Du Moulin. Le comité recommande que ces travaux soient faits et que l'ingénieur soit autorisé à les exécuter.

Le comité donne instruction au secrétaire-trésorier de ne pas charger de licence additionnelle aux personnes payant une licence pour vente de marchandises sèches et qui vendent en même temps des chapeaux pour dames.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Luc. Hébert que le comité autorise le secrétaire-trésorier à signer au nom de la ville un contrat de vente à Amable Morency, pour la propriété étant la demie nord-ouest du Lot No 121 au quartier Est, pour le prix de $250.00 payable comptant.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Alb. Gléard que la répartition pour le coût des égouts construits dans l'hiver 1931-1932 soit homologuée, les avis voulus ayant été donnés à cette fin.

Le comité recommande qu'une enquête soit faite sur le cas de Mlle Mary Teasdale qui demande son admission à l'hôpital Laval, sous la loi de l'assistance publique.

Le secrétaire-trésorier est chargé à l'honorable Ministre de la Colonisation à Québec, que la ville ne peut accepter le plan Gordon pour le retour à la terre.

Le comité recommande que le contrat avec Edward Construction soit amendé comme suit:-

(a) Que la retenue sur le paiement soit de 10% au lieu de 20%

(b) Que le délai pour terminer les travaux soit fixé au 1er avril 1934, au lieu du 1er janvier 1934.

Le comité autorise le secrétaire-trésorier à accepter le paiement par Arthur Girouard d'une licence comme colporteur de fruits à $5.00 par semaine.

Le comité étudie la question des loyers de M. Elzie Brousseau. Le comité ne croit pas pouvoir payer le prix demandé de $15.00 par mois, mais la ville acceptera de payer pour M. Brousseau un loyer à $6.00 par mois chez M. Henri Martel, dans le quartier Nord.

Et la séance est levée.

Maire.

Sec.-Trésorier

— Le 18 septembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 18 septembre 1934, cette séance étant un ajournement de la séance du 11 septembre 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Lucien Hébert, Alb. Gléard, Arm. Toupin, T.E. Bellhumeur, J.C. Ducharme, Ad. Girard et Eugène Pelletier, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.C. Maison.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée régulière tenue le 28 août 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des minutes de la séance du comité tenue le 11 septembre 1934, et il est proposé par l'échevin Luc. Hébert, secondé par l'échevin Ad. Girard, que ce rapport soit approuvé. Adopté, l'échevin J.C. Ducharme dissident.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Eug. Pelletier que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Liste de paye du 14 sept. 1934:	$634.95	✓
Eug. Chalifoux	1.35	✓
	$636.30	
re ass. div: J.L. Champoux (juil	3.38	✓
	3.38	

Arm.

Nettoyage Français Moderne	$7.00
Laurent Morel	3.30
T. McAvity & Sons, Ltd. (2 factures)	129.16
Hughes Owens & Co. (2 factures)	1.29
Cie Gosselin (6 factures)	55.94
Kennedy Construction Co.	23.49
Garage Montplaisir (dpt. police)	45.21
do (" truck)	2.25
Alex. Hardy	202.30
Belhumeur et Duchesne	112.50
Jos. Moquin	37.80
D. Brin	8.10
Harry K. Martin (5 factures)	121.50
J.-C. Laferté (6 factures)	88.29
Gutta Percha & Rubber, Ltd	1299.35
	$2137.48

Total des comptes: $2777.16 Adopté.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente des débentures à être émises en vertu des règlements Nos 154, 159 et 201 de la ville de Drummondville. Les soumissions sont comme suit:-

Wood, Gundy & Co.	96.579
Ernest Savard, Ltée et Banque Canadienne Nationale	96.09
Hanson Bros. Inc.	96.07
L.G. Beaubien & Cie et Banque de Montréal	95.125
Crédit Anglo-Français Ltée	94.298

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que la soumission de Wood, Gundy & Co. au montant de 96.579 et intérêts accrus, pour les débentures à être émises sous l'autorité des règlements Nos 154, 159 et 201 de la ville soit acceptée, et que les chèques des autres soumissionnaires soient retournés avec les remerciements du Conseil. Adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de Bell Telephone Co. en date du 11 septembre 1934, demandant l'autorisation d'ériger trois nouveaux poteaux sur les rues Newton et Mitchell, et d'acquérir le droit de propriété conjointe sur quatre poteaux maintenant possédés par Southern Canada Power sur les rues Newton et St-George.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que la ville accorde la demande de Bell Telephone Co. telle que contenue dans sa lettre, les travaux devant être conformes au plan y annexé et faits sous la surveillance de l'ingénieur de la ville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin F.-X. Belhumeur, secondé par l'échevin J.-C. Duchesne, que deux lampes nouvelles de 100 watts soient installées, l'une sur la rue St-François, entre les rues Lindsay et Hemmings, et l'autre sur la rue Raimbault. Demande devra être en même temps faite à Southern Canada Power, suivant entente déjà faite, de remplacer deux lampes actuelles de 100 watts par des lampes de 300 watts, sans charge additionnelle, aux endroits fixés par l'échevin Belhumeur. Adopté.

L'ingénieur reçoit instructions de faire poser deux bouches d'égout, l'une sur la rue Dorion, en face de la manufacture Mercure, et l'autre sur la rue Du Moulin, un peu à l'ouest de la rue Dorion.

L'échevin J.-C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour abroger et remplacer les règlements actuels de la ville concernant la vente du lait en ville.

Et la séance est levée.

[signature] Maire

[signature] Sec.-trésorier

— Le 18 septembre 1934 —

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-A. Maison.

Sur demande du secrétaire-trésorier, le comité recommande que la ville achète de Wood, Gundy & Co., au meilleur prix possible, un montant de $8400.00 des débentures vendues ce jour, et cela pour le fonds d'amortissement de la ville.

Le comité recommande que la ville fasse l'achat de deux chevaux; les échevins Pelletier et Belhumeur sont chargés des négociations pour cet achat.

Le comité étudie la question de l'établissement d'un service d'autobus, et le comité en vient à la conclusion qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'accorder une franchise pour un pareil service.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Harmonie de

Drummondville sollicitant un octroi pour le paiement de nouveaux instruments achetés par la fanfare. Le comité recommande qu'une somme de $100.00 soit votée à l'Harmonie de Drummondville.

Le comité procède à l'ouverture des soumissions pour l'impression des débentures vendues ce jour-même. Les soumissions sont comme suit:

British American Bank Note	$269.50
Canadian Bank Note	250.00
J. B. Deschamps. Ltée	200.00
La Parole. Ltée	200.00

Le comité recommande que le contrat soit accordé à La Parole Limitée, la livraison des débentures devant être faite pas plus tard que le 8 octobre 1934.

Le comité autorise Son Honneur le Maire à signer la carte d'admission de L. P. Munger à l'hôpital Laval, sous la loi de l'assistance publique.

Le comité recommande que le salaire de M. Edmond Lemaire, gardien de nuit et constable spécial, soit porté à $15.00 par semaine.

Le comité recommande que M.M. Moore et Wright, représentants autorisés de l'Eglise St George, soient convoqués pour rencontrer les membres du Conseil, mercredi soir, à 7½ heures, pour discuter la question de l'achat d'une lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Heriot.

Et la séance est levée.

[signature] Maire

[signature] Sec.-trésorier.

— Le 25 septembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires de ce Conseil, mardi, le 25 septembre 1934, cette séance étant la deuxième séance bimensuelle du mois de septembre 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Alb. Allard, Lucien Hélie, Arm. Toupin, F. X. Belhumeur, Ad. Girard, J. C. Duchesne, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

X Les minutes de l'assemblée du 18 septembre sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée du rapport de la séance de comité tenue le 18 septembre 1934, et il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que ce rapport soit approuvé.

X Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil. X

Il est proposé par l'échevin F. X. Belhumeur, secondé par l'échevin J. C. Duchesne, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Liste de paye du 21 septembre 1934 :		$638.05 ^
Geo. Tétreault	$19.39 ^	
M. Lupien	32.05 ^	
Cie Gosselin	2.45 ^	
C. Joyal	24.47 ^	
J. A. Hiroux	28.10 ^	
A. Mercure	75.00 ^	
Fro. Cordeau	80.00 ^	
E. A. Courchesne	80.00 ^	
Emile Généreux	5.00 ^	
Jos. Marier	105.00 ^	
		$451.46

Total des comptes: - $1089.51. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que la ville de Drummondville autorise Messieurs Plante & Marcotte à tenir une salle de pool et de billard dans la ville. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 20 septembre, adressée à la ville par les marguilliers de l'Eglise St George.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que la ville de Drummondville accepte d'acheter de l'Eglise St George une lisière de terrain pour l'élargissement

de la rue Huot, cette lisière comprenant un peu plus de 1400 pieds et étant désignée sur un plan préparé par M. Henri Bertrand. Le prix payable sera de $2.50 le pied carré. La ville prend à sa charge la construction et l'entretien à l'avenir d'un trottoir en face de la lisière à acheter et d'un mur de protection. Les arbres situés sur cette lisière de terrain seront enlevés par la ville à ses frais et à ses risques.

La présente résolution n'aura d'effet que lorsqu'elle aura été incorporée dans un règlement approuvé par les contribuables propriétaires. Adopté.

Le règlement No 203 concernant la vente au bâton dans la ville de Drummondville subit sa première et sa deuxième lectures.

L'échevin Luc. Hilé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement de circulation des automobiles.

M. Ferdinand Bernier discute de nouveau devant le Conseil son projet d'établir un parc d'amusements sur les îles situées dans le bas de la ville.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hilé, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que le Conseil déclare n'avoir pas d'objection à l'établissement de ce parc d'amusements, pourvu que dans le contrat à intervenir, il soit stipulé que M. Bernier devra cesser l'exploitation de ce parc d'amusements en tout temps après un avis de douze mois, sans que le dit F. Bernier ait aucun recours quelconque ni contre la ville ni contre The Southern Canada Power pour les travaux, constructions ou améliorations qu'il pourra avoir faits.

Le dit F. Bernier devra se soumettre en tout temps à tous les ordres qui pourront être donnés par le chef de police concernant la tenue de ce parc d'amusements; le dit F. Bernier devra en tout temps assurer à ses frais et risques un parfait service d'ordre dans ce parc d'amusements.

La ville de Drummondville devra être dégagée de toute responsabilité quelconque quant à l'entretien et aux réparations de ce parc d'amusements. Adopté.

L'échevin Lucien Hilé donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour amender les règlements du Conseil, pour qu'aucune augmentation ou diminution de salaire et pour qu'aucune dépense pour un montant dépassant $100.00 ne soient votées sans un avis préalable donné à la séance précédente.

L'ingénieur de la ville est autorisé à louer au Village St Joseph le rouleau à vapeur pour $15.00 par jour, le temps de la location devant compter à partir du départ du rouleau de la

cour de la ville jusqu'au moment où il sera ramené; le salaire de l'ingénieur, les dépenses pour charbon, huile et réparations seront à la charge du Village St Joseph.

L'échevin J. C. Duchesne soumet au Conseil que le salaire de M. Roland Tessier, au bureau de placement, devrait être augmenté. La question est remise à la prochaine séance.

résolution amendée le 9 octobre

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Luc. Hilé, que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer un contrat de bail à loyer avec promesse de vente conditionnelle avec Messieurs Emile Charrette et Arthur Dussault, pour la propriété portant le numéro 118 au cadastre pour le quartier E et de la ville de Drummondville, le prix devant être de $5000.00 dont $500.00 payables comptant, et la balance par versements mensuels pendant vingt ans, avec intérêt au taux de 6% par an. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-trésorier

— Le 9 octobre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 9 octobre 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois d'octobre 1934.

Sont présents Messieurs les échevins Ad. Lemaire, Eug. Cellelier, Arm. Toupin, Alb. Allard, Luc. Hilé, J. C. Duchesne sous la présidence de son Honneur le Maire W. G. Marion

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées

Il est proposé par l'échevin Luc. Hilé, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que les comptes suivants soient approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer, savoir:

Liste de paye du 28 sept. /34	$681.65
" " " 5 oct. /34	593.90
	$1275.55

W. Valliéres	$67.56
Dame E. Degré	5.00
L.P. Gouvernement	21.02
Drummond Coal	0.30
J.R. Blanchard	127.35
Francis Hankin	1.72
Cie J.C. Corselin (3 factures)	16.54
Dominion Silk Dyeing	2.95
Whitlauffer Machinery Co.	4.13
Hector Joyal	3.35
C.D. Nicholat & Co.	31.30
Jos. Lafontaine	87.75
Cie W.T. Silas	4.03
Pinard & Pinard	20.20
La Parole	10.07
Stewart Construction	5683.05
L.G. Cadieux	1.00
New York Underwriters Ins.	184.99
Norwood Engineering Co.	59.48
Southern Canada Power Co.	712.49
	$7044.22

Total des comptes : $8.319.77 . Adopté.

Le cas de la licence payée par M. Evariste Pineau revient devant le Conseil. Comme le règlement ne pourvoit aucunement M. Pineau et qu'il se trouvait le seul à être chargé de cette licence, il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que la ville rembourse à M. Pineau la somme de $80.00 qu'il a payée. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'accepter comme paiement comptant une somme de $400.00 au lieu de $500.00 de Messieurs Emile Charette et Arthur Dussault, et que la résolution du 25 septembre 1934 soit amendée en conséquence. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Arm. Toupin, que M. Ferdinand Grenier soit autorisé à vendre du savon dans la ville sans payer de licence, suivant la demande faite par l'Association des Aveugles. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que la ville de Drummondville soit autorisée d'emprunter une somme de $5000.00, par billet promissoire, suivant les termes de l'autorisation donnée par la Commission Municipale de Québec le 2 août 1934, le dit emprunt devant être remboursé le ou avant le 1er juillet 1935 ; et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés de signer un billet promissoire au montant de $5000.00, à l'ordre de la Banque de Montréal, payable à demande, et portant intérêt au taux de 5 1/2% par an, le dit billet remboursable le ou avant le 1er juillet 1934. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, qu'une demande soit faite à la Commission municipale de Québec pour autoriser la confection de certains travaux urgents qui sont les suivants :-

et pour obtenir la permission de contracter un emprunt temporaire par billet promissoire au montant de $3000.00, pour payer le coût des dits travaux. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hétu, secondé par l'échevin J.C. Duchesne, que le Conseil de la ville de Drummondville endosse avec plaisir la recommandation de l'Association pour que M. Laurent Lemire soit nommé en remplacement de M. Lucien Paré, comme chef du bureau de douane et d'accise de Drummondville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Luc. Hétu, qu'une demande soit faite à The Southern Canada Power Co. pour l'installation d'une lampe de 100 watts sur le chemin du 2ième rang, au coin de la route qui va au 3ième rang, près du village St. Félix. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin, qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre des postes pour demander avec instance que la livraison des matières postales soit faite par facteurs dans la ville de Drummondville, et qu'une copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des postes. Adopté.

Le règlement No 204 amendant le règlement de circulation subit sa première et sa deuxième lectures.

Le règlement No 205 amendant les règlements du Conseil subit sa première et sa deuxième lectures.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le Conseil vote au comité des logements ouvriers une somme de $200.00 en plus de la somme de $1000.00 déjà inscrite au budjet. Adopté

L'ingénieur de la ville est autorisé à démolir les constructions qui existent à la vieille patinoire

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Arm. Toupin que le salaire de M. Roland Tessier soit porté à $10.00 par semaine. Adopté.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation et des plaintes faites à l'encontre du dit rôle. Chaque plainte

est lue et étudiée séparément. La plupart des plaintes sont rejetées après examen et après étude complète des plaintes.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hébé, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le rôle d'évaluation pour l'année 1934 soit homologué à toutes fins que de droit avec les amendements suivants:

Nos d'ordre	Propriétaires	Evaluation au rôle	Evaluation modifiée
15	Eug. Gendin	$1500.00	$1350.00
52	Ferd. Girard	1200.00	600.00
680	Oxide Gervais	1600.00	1300.00
700	Antonin Cardin	4000.00	3500.00
702	Emile Mercure	3000.00	2600.00
703	L.E.A. Janelle	3500.00	3200.00
705	Killaran & Mansfield	8000.00	7000.00
895	Emile Lauzière	3500.00	3000.00
1336	Phil. Tessier	3000.00	2800.00

Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Ducheene, secondé par l'échevin Luc. Hébé, que la ville de Drummondville soit autorisée d'acheter de Dominion Silk Dyeing le terrain désigné comme suit:- Un terrain mesurant 160 pieds de largeur par 175 pieds de profondeur, étant les lots 40, 39, partie du lot No 38, partie du lot No 41, partie du lot No 7 du quartier Est de la ville de Drummondville, et cela pour le prix de $3000.00 payable comptant; le secrétaire-trésorier est autorisé à signer le contrat nécessaire et à faire le paiement. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Ducheene, secondé par l'échevin Luc. Hébé, que la ville de Drummondville soit autorisée de vendre à Corona Velvet Co. Ltée. un terrain désigné comme suit: partie des lots Nos 7, 38, 41 et les lots Nos 39 et 40 du quartier Est de la ville de Drummondville, pour le prix de $3000.00 payable comptant. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.C. Ducheene, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que le Conseil de la ville de Drummondville autorise l'impression des débentures à être émises sous l'autorité des règlements Nos 154, 159 et 201, comme suit:-

(a) Les débentures à être émises sous l'autorité du règlement No 154 sont datées le 1er juin; les débentures à être émises sous l'autorité du règlement No 159 sont datées le 1er août; les débentures à être émises sous l'autorité du règlement No 201 sont datées le 1er septembre.

(b) Les débentures émises en vertu du règlement No 154 sont au montant total de $23100.00 comme suit:

41 débentures de $100.00 Numérotées C-01 à C-41 incl.
16 débentures de $500.00 Numérotées D-01 à D-16 incl.

11 débentures de $1000.00 Numérotées M-01 à M-11 incl.

Les débentures émises en vertu du règlement No 159 sont au montant total de $14000.00 comme suit:

55 débentures de $100.00 Numérotées C-01 à C-55 incl.
17 débentures de $500.00 Numérotées D-01 à D-17 incl.

Les débentures émises en vertu du règlement No 201 sont au montant total de $40000.00 comme suit:-

65 débentures de $100.00 Numérotées C-01 à C-65 incl.
15 débentures de $500.00 Numérotées D-01 à D-15 incl.
26 débentures de $1000.00 Numérotées M-01 à M-26 incl.

(c) Le Conseil approuve la rédaction des débentures telle que soumise au secrétaire-trésorier par les avocats de Wood, Gundy & Co. Adopté.

Et la séance est levée

Maire — Sec.-trésorier.

— Le 23 octobre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil mardi, le 23 octobre 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois d'octobre 1934.

Sont présents: Messieurs les échevins J.C. Ducheene, Adl. Allard, Eug. Pelletier, T.E. Bélhumeur, Luc. Hébé et Ad. Girard, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.G. Marion.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance tenue le 9 octobre 1934 sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin T.E. Bélhumeur,

secondé par l'échevin Ad. Girard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Liste de paye du 12 oct./34	$527.70	
" " " " 19 oct./34	600.35	
		$1128.05
J. H. Archambault	6.00	
Ag. Boisvert	0.70	
Jos. Lafontaine	27.13	
Drummond Taxi Inc.	9.33	
Garage Montplaisir	10.45	
Romeo Belleville	33.17	
L. Morel	24.90	
J. L. Marchessault	1.31	
Hughes Owens Co.	0.36	
Nichols Chemical	413.33	
Dom. Silk	10.26	
Trés. Prov. re prisonniers	121.80	
Librairie Alice	12.	
La Parole, re débentures	212.	
do 2 factures	11.13	
Joseph Marier	32.00	
Garage Watkins (3 comptes)	76.00	31.64 32.83 11.53
		$1001.89

re sec. dir.

W. Vallières (3 comptes)		175.00	78.75 + 45.00 51.25
Ernest Cardin (sept.)		4.00	
D. Trahan	do	3.00	
do	oct.	3.00	
J. Boisselle	août	7.57	
do	sept.	11.73	
			204.30

Total des comptes: $2334.24

Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir l'autorisation d'émettre des débentures pour une période de 25 ans, suivant les dispositions des règlements Nos 154 et 159, pour remplacer les débentures temporaires émises en 1929; la balance des emprunts à contracter devant être de $22.600.00 dans le cas du règlement No 154 et de $13.700.00 dans le cas du règlement No 159. Adopté.

Il est produit devant le Conseil le procès-verbal constatant la destruction de cinq débentures, au montant de $100.00 chacune, qui avaient été imprimées pour être émises sous l'autorité du règlement No 154, et la destruction de 3 débentures de $100.00 chacune, qui avaient été imprimées pour être émises sous l'autorité du règlement No 159.

Il est proposé par l'échevin Albert Allard, secondé par l'échevin Eugène Pelletier, que le Conseil ratifie et approuve la destruction des dites débentures et des coupons y attachés; que le Conseil reconnaisse qu'il ne doit y être émis et vendu que $22.600.00 de débentures en vertu du règlement No 154, et que $13.700.00 de débentures, en vertu du règlement No 159; que les tableaux d'échéance soient modifiés en conséquence pour les faire concorder avec les débentures telles qu'imprimées, moins celles détruites; et que le Conseil approuve les tableaux d'échéance tels que soumis, et signés, séance tenante par le maire et le secrétaire-trésorier, et dont copie devra être transmise à la Commission Municipale et aux acheteurs de débentures.

Il est proposé par l'échevin Albert Allard, secondé par l'échevin Eugène Pelletier, que le Conseil rectifie l'annulation.

Il est proposé par l'échevin Eugène Pelletier, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que le nom de Monsieur Rock Cardin soit inscrit comme propriétaire de la moitié Sud-Ouest du lot 64 ouest, à la place de Monsieur Albert Geoffroy, No d'ordre 1183 au rôle d'évaluation.

Adopté.

La demande de Monsieur Joseph Desjardins de Lachute pour installer un lunch-car est refusée.

Il est donné lecture de l'offre faite par Monsieur Omer Lagacé pour l'achat du lot No 16 du quartier Ouest. Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin J. C. Duchesne que le secrétaire-trésorier soit autorisé de signer avec Monsieur Omer Lagacé un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle pour le lot No 16 du quartier ouest, au prix de $5.500.00, dont $400.00 comptant et la balance payable en 240 versements mensuels égaux, avec intérêt au taux de 6% par an, la propriété devant être livrée telle qu'elle est actuellement. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission Municipale de Québec, concernant les difficultés de la Ville avec la Caisse d'Économie de Notre-Dame de

Québec. Le secrétaire-trésorier est chargé de correspondre avec la Caisse d'économie pour tâcher d'obtenir, sans préjudice aux droits de la Ville, un arrangement comme celui suggéré par la Commission Municipale.

Il est donné lecture d'une plainte de Monsieur J.O. Montplaisir concernant la répartition prime pour le coût des nouveau égoût collecteur du quartier est. Le secrétaire-trésorier est chargé d'expliquer à Monsieur Montplaisir que le Conseil ne croit pas pouvoir exclure de la répartition projetée, les lots de Monsieur Montplaisir.

Le règlement No 203, concernant la pasteurisation du lait est soumis pour sa 3e lecture. Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'envoyer une copie de ce règlement à Monsieur Germain Beaulieu, officier en loi, au Ministère de l'agriculture, afin de recevoir ses suggestions s'il y a lieu et la troisième lecture est remise à la prochaine séance.

Le règlement No 204, concernant les assemblées du Conseil, subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Lucien Hébert, secondé par l'échevin F.X. Belhumeur que le règlement No 204, qui vient d'être lu, soit approuvé. Adopté.

Le règlement No 205, concernant la circulation dans les rues de la ville, subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Lucien Hébert, secondé par l'échevin Ad. Girard que le règlement No 205, qui vient d'être lu, soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Banque de Montréal, avisant le Conseil qu'à partir du 1er novembre 1934, l'intérêt sur les emprunts temporaires sera chargé au taux de 5% par an.

Le Conseil étudie de nouveau la question de l'élargissement de la rue au coin des rues Lindsay et le Boulevard Mercure. Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Eugène Pelletier que le Conseil de la ville de Drummondville (Qué.) soit autorisé à acheter à Antoine Brien et à Antoine Mignet le terrain nécessaire pour cet élargissement de rue, à un prix ne dépassant pas $ 570. et que le Conseil soit autorisé à faire de suite les travaux d'élargissement, de reconstruction de trottoirs, pour un coût ne dépassant pas $ 430.00, pourvu que cette dépense totale de $1000.00 puisse être approuvée par la Commission Municipale de Québec, comme dépense urgente et être plus tard incluse dans un règlement d'emprunt, l'an prochain.

Il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par l'échevin Eug. Pelletier que le secrétaire-trésorier fasse les démarches voulues pour faire approuver par la Commission des chemins de fer les plans préparés par Monsieur J.H. Archambault pour un viaduc projeté sous la voie du C.P.R. au bout de la rue Cockburn. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à l'Honorable Mr. Francoeur, ministre des travaux publics, pour demander s'il serait possible au Gouvernement d'établir une passerelle pour passager à côté du pont.

Il est proposé par l'échevin Lucien Hébert, secondé par l'échevin Albert Allard, que le Conseil autorise la signature immédiate du contrat privé dans la résolution du 28 août 1934, pour l'achat de certains terrains des héritiers Poirier, cela sans attendre la signature de tous les actes nécessaires pour obtenir un certificat que tout le terrain est libre d'hypothèques; la somme de $ 500.00 devant cependant être retenue jusqu'à ce que les héritiers Poirier puissent fournir un certificat parfait. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec. Trésorier

— Le 13 novembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 13 novembre 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de novembre 1934.

Sont présents Messieurs les Echevins Alb. Allard, F.C. Belhumeur, Ad. Girard, Eug. Pelletier, J. C. Duchesne, Arm. Toupin et Luc. Hélie sous la présidence de Son Honneur le Maire W.-A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin F.C. Belhumeur, secondé par l'échevin Ad. Girard, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Liste de paye du 26 oct. /34		$592.85 ^
" " " " 2 nov. /34		594.60 ^
" " " " 9 nov. /34		657.55 ^
Geo Duval		90 ^
		1845.90
Ant. Monplaisir	48.00 ^	
Sam Jones	48.25 ^	
Geo. Tétreault	18.70 ^	
Dame E. Degré	5.00 ^	
Hughes Owens Co.	1.08 ^	
S. Bouchard & Fils	0.30 ^	
J. R. Blanchard	157.99 ^	
Romeo Belleville	13.59 ^	
L.P. Guèvremont	28.65 ^	
René Surprenant	6.00 ^	
G. Mercure	0.22 ^	
J.A. Laferté	1.05 ^	
Campbell MacLaurin	24.00 ^	
J.H. Tétreau	7.00 ^	
Pinard & Pinard	14.50 ^	
Laurent Morel	34.50 ^	
Comté de Drummond	473.76 ^	
La Parole	34.47 ^	
The Spokesman	20.16 ^	

	L. G. Cadieux	$1.00 ^	
	John Marier	40.00 ^	
	C.P.R.	1.00 ^	
	W. A. Moisan	15.20 ^	
	Burroughs Adding Mac.	6.15 ^	
	J. E. Lafontaine	15.25 ^	
	Marier & Marier	19.00 ^	
	S.C.P.	732.40 ^	
	Stewart Construction	7273.13 ^	
			$9.040.35
re sec. dir.	Urbain Côté (bois)	325.00 ^	
	Edgar Raymond "	81.25 ^	
	P. Charles & Fils "	182.81 ^	
	Ad. Girard (août)	3.42 ^	
	Paul Monty (sept. & oct.)	45.33 ^	
			$637.81

Total des comptes: $11.524.06

Approuvé.

Lecture est donnée d'un rapport du département de la police à l'effet que les tenanciers de salle de pool et de salle de lunch laissent jouer à l'argent dans leurs établissements. Avis devra être donné à chaque tenancier que des poursuites seront intentées si cette pratique ne cesse pas immédiatement.

Le règlement No 203 concernant la pasteurisation du lait subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Alb. Allard, que le règlement No 203 qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté.

Lecture est donnée du rapport du secrétaire-trésorier au sujet de Messieurs Lavallée et Gravel qui colportent du pain dans la ville. Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, qu'une poursuite soit intentée pour réclamer de ces Messieurs une licence de $200.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir l'autorisation d'exécuter comme travaux urgents certains travaux d'égout mentionnés dans la lettre du Docteur Alphonse Lessard en date du 26 octobre 1934 et pour obtenir la permission de contracter un emprunt temporaire pour payer le coût des dits travaux. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Arm. Toupin, secon-

di par l'échevin Ad. Girard, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation:

No. du rôle 1186 Alexis Lupien à la place de Donat Mercotte
" " " 882 John Caulfield " " " Lucie Dame
Vassal re lot 2-184 du quartier Est.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin J.-B. Duchesne, que la demande de permis de M. J.-D. Lemoyne pour construction d'une boutique de cordonnerie attenant à sa maison, soit accordée. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, que le Conseil accorde le permis sollicité par M. Jos. Désautels pour la construction d'un logement au deuxième étage de la maison construite sur le lot No 60 du quartier Ouest, pourvu que M. Désautels consente à faire à la façade de la dite maison les améliorations qui seront approuvées par l'ingénieur et par l'échevin Eug. Pelletier. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin J.-B. Bellhumeur que deux pistolets d'hiver soient achetés pour les constables. Adopté.

Le Conseil donne instructions au chef de police de faire respecter plus strictement le règlement concernant le stationnement des automobiles, et en particulier d'empêcher le stationnement vis à vis les entrées de cour.

Le Conseil prend connaissance des demandes d'achat faites par Messieurs Donald Rajotte et Alphonse Boldue concernant le logement No 244 de la rue Hemmings. Comme M. Boldue est un ancien locataire de la ville, qu'il a amélioré le logement qu'il occupe, il est proposé par l'échevin J.-B. Duchesne, secondé par l'échevin Alex. Toupin que le Conseil accepte l'offre de M. Alphonse Boldue, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer au nom de la ville un contrat de bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle, pour le prix de $2500.00 dont $300.00 payable comptant et la balance payable en 240 versements égaux et mensuels, avec intérêt au taux de 6% par an. Adopté.

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil un état du Gouvernement Provincial établissant une réduction au montant de $2.21 sur le compte de secours directs pour le mois de février 1934, et le Conseil approuve cette réduction.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Charles Mousseau, faisant des suggestions au sujet de la conservation des cendres de bois comme engrais. Le Conseil remercie M. Mousseau de ses suggestions, et la question pourra être étudiée ultérieurement.

Et la séance est levée.

Mousseau
Maire

Jos. Denis
Sec.-trésorier

— Le 13 novembre 1934 —

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité étudie certaines questions concernant l'Assistance Publique.

Le cas de Mlle Cécile Boisvert qui demande son admission à Cartierville est soumis. Une enquête devra être faite sur l'état d'indigence de Mlle Boisvert ou de ses parents.

Le cas de Mesdames Girard et Hodgson qui demandent $2.00 par semaine pour payer leur logement est aussi soumis. Le comité ne peut accepter cette demande.

Le comité recommande de placer au refuge Dom Bosco, sous la loi de l'Assistance publique, un enfant de 13 ans, fils de M. Alphonse Beaudoin.

Il est lu une lettre de M. Watkins. Le comité constate que M. Watkins demeure dans le Canton de Grantham, et la lettre devra être référée au maire du Canton de Grantham.

M. le Roger Séguin, récemment nommé recorder avise le comité que le Gouvernement provincial exige le paiement d'une somme de $100.00 pour sa commission comme recorder de la ville. Comme le salaire actuel de M. Séguin est peu élevé, le comité recommande que la ville paye cette somme de $100.00 au trésorier provincial.

Le comité recommande à l'ingénieur de la ville de demander des soumissions pour le nettoyage des rues au cours de l'hiver avec camions, et chasse à neige, les soumissions devant déterminer le prix qui sera chargé pour chaque heure de travail.

Et la séance est levée.

Mousseau
Maire

Jos. Denis
Sec.-trés.

— Le 27 novembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 27 novembre 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de novembre 1934.

Sont présents Messieurs les échevins F.-X. Belhumeur, Luc. Hélie, Alb. Allard, J.-C. Duchesne, Ad. Girard, Eug. Pelletier et Arm. Toupin, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée régulière tenue le 13 novembre 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée du rapport du comité du Conseil tenu le 13 novembre 1934, et il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par l'échevin Ad. Girard, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin F.X. Belhumeur, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:

Liste de paye du 16 nov. /34		$693.95 ^	
" " " 23 " /34		603.10 ^	
H. Martel		1.35 ^	
			$1298.40
C.N.R. (billets)		0.55 ^	
Dr. Art. Rajotte		16.00 ^	
Geo. Tétreault (2 comptes)		35.43 ^	
Bernat & Gingras		3.50 ^	
G. Mercure	1064	10.63 ^	.62+.61+7.90+1.61
J.A. Laferté		48.20 ^	
Garage Montplaisir		15.00 ^	
F.X. Belhumeur		5.21 ^	
C.P.R.		1.00	
Cie Gosselin		7.75 ^	
Drummond Coal		2.01 ^	
Alex. Hardy		73.45 ^	
J.-L. Marchessault		11.00 ^	
Eug. F. Philipps Electrical		6.71 ^	
Jos. Lafontaine		50.64 ^	
G. Mercure		[illegible]	$287.08

ce sec. dir.	Isi. Boisselle	$13.55 ^	
	W. Vallières (bois)	81.25 ^	
	Ed. Raymond "	191.75 ^	
	S. Boisvert "	162.50 ^	
			$449.05

Total des comptes: $2034.53

Adopté.

Il est proposé par l'échevin F.X. Belhumeur, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un contrat avec Canadien National pour obtenir la permission de poser un tuyau d'aqueduc à travers la voie du chemin de fer sur la rue Brock, et le long de la dite voie, entre les rues Brock et Heriot. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de Canadien Pacific et d'une lettre de la Commission des Chemins de fer re viaduc proposé à l'extrémité de la rue Cockburn. Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire à la Commission des chemins de fer que la ville est prête à payer la moitié du coût de ce travail.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission de la radio. Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire pour demander où les programmes seront donnés.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Alb. Allard, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer avec M. Omer Lagacé un contrat de bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle pour l'immeuble portant le No 16 du quartier Est, pour le prix de $5500.00, dont $400.00 payables comptant et la balance en 240 versements égaux et mensuels, avec intérêt au taux de 6%. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que M. Az. Gauthier soit autorisé à tenir une salle de pool et de billard dans la ville de Drummondville. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire aux tenanciers de salles de pool et de billard pour les aviser que le Conseil refusera absolument le renouvellement à tout tenancier qui ne se sera pas conformé aux ordres donnés par le chef de police pour le bon ordre de ces établissements, et en particulier à tout tenancier qui ne fermera pas chaque soir son établissement à minuit.

Le Conseil autorise Son Honneur le Maire à signer la carte d'admission au Refuge Dom Bosco de Nicolet, pour l'enfant de M. Alphonse Beaudoin.

Le Conseil prend connaissance des soumissions de Messieurs H. Sénécal et Cyprien Hébert pour le nettoyage

des rues au cours de l'hiver. Il est proposé par l'échevin Eug. Pelletier, secondé par l'échevin Alb. Gilard, que la soumission de M. C. Hibert soit acceptée et qu'un contrat soit signé avec M. Hibert suivant les termes de sa soumission. Adopté.

Le secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire à M. Louis W. Moore pour demander qu'une résolution soit passée par les autorités de l'église St-George, pour accepter la proposition faite par la ville pour achat de terrain pour l'élargissement de la rue Heriot.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard, qu'une demande soit faite au Ministre de la Voirie pour que l'officier de circulation soit maintenu en fonction jusqu'au 1er janvier 1935. Adopté.

L'échevin Arm. Taupin donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour la construction d'un marché public.

Il est proposé par l'échevin J.-C. Duchesne, secondé par l'échevin Gle. Gilard, que M. P.E. Poulin soit inscrit comme propriétaire à la place de Cie G. Mercier & Fils, pour le lot No 1-1 du quartier Est. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-trésorier

- Le 27 novembre 1934 -

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité. Sont présents tous les échevins qui ont assisté à l'assemblée régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Ed.-A. Moisan.

Le comité recommande qu'une somme de pas plus de $30.00 soit votée pour la publication d'un article comme souhait de Noël dans le numéro spécial de La Parole et du Spokesman.

Le comité recommande que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient délégués à Québec pour rencontrer les autorités de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, dans le but de régler les difficultés existant entre cette banque et la ville.

Le comité recommande que la taxe d'eau chargée

à M. L.P. Guimont comme locataire d'un entrepôt sur un terrain appartenant à M. J.-B. Montplaisir, soit rayée des livres, la ville n'ayant pas de service d'eau dans cette partie de la ville.

Le comité recommande que les échevins Arm. Taupin et J.-C. Duchesne soient délégués à Montréal, pour discuter avec la Cie Southern Canada la question de l'installation d'une ligne de 550 volts.

Le comité recommande qu'une lampe soit enlevée sur le Boulevard Mercier vis à vis les travaux d'élargissement, et que cette lampe soit installée sur la rue Moisan, près de M. John Caulfield.

Le comité prend connaissance des estimés faits par l'ingénieur au sujet des travaux d'aqueduc demandés par Messieurs Blanchette et Lampron. Le comité recommande qu'une demande soit faite à la Commission Municipale pour savoir si la ville pourrait être autorisée à exécuter ces travaux comme travaux urgents.

Le comité recommande qu'une demande soit faite à Canadian Underwriters pour leur demander de faire une nouvelle carte de Drummondville, indiquant la situation actuelle et les noms nouveaux donnés aux rues.

Et la séance est levée.

Maire

Sec.-trésorier

— Le 11 décembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil mardi, le 11 décembre 1934, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de décembre 1934.

Sont présents: Messieurs les échevins Adélard Girard, Eugène Pelletier, F. X. Belhumeur, Lucien Hélie, Albert Allard, et J. C. Duchesne, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Maisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée du 27 novembre 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des minutes de l'assemblée du comité du Conseil du 27 novembre 1934, et il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Paie du 30 nov. /34	$ 474.00 ↑	
Jos. Cardin	18.00 ↑	
Paie du 7 déc. /34	560. ↑	
		$1.052.00
Léo Corriveau	1.25 ↑	
Watkins Garage (oct. et nov.)	94.49 ↑	
Garage Montplaisir	12.90 ↑	
Hector Joyal	16.10 ↑	
D. Brin (2 comptes)	37.30 ↑	
J. A. Laferté (2 factures)	10.32 ↑	
L. P. Guevremont	25.08 ↑	
Laurent Morel	35.50 ↑	
Canadian Industries	31.80 ↑	
Office Specialty Mfg.	12.88 ↑	
John Marier	17.25 ↑	
Ferronnerie de D'Ville	19.75 ↑	
Pinard & Pinard	21.50 ↑	
J. R. Blanchard	70.06 ↑	
S. C. P. Co.	726.27 ↑	
C. N. R. (loyer)	1.00 ↑	
Inspection de la balance	7.50 ↑	

Alf. Simard	$1.50 ↑	
C. N. R. (billets)	4.10 ↑	
Dame E. Degré	5.00 ↑	
Famille Nap Boldus	15.01 ↑	
Geo. Tetreault	17.59 ↑	
H. D. Gélineau	1.00 ↑	
Marier & Marier	27.00 ↑	
D'Ville Cotton (bail)	1.00 ↑	
Stewart Construction Co.	6223.72 ↑	
		$7.436.87
2e sec. dir. D. Tichan (nov. & déc.)	9.00 ↑	
		9.00

Total des comptes: $8497.87. Adopté.

Proposé par l'échevin Lucien Hélie, secondé par l'échevin Eug. Pelletier, que la ville rembourse à M. F. X. Belhumeur la somme de $165.00 qu'il a payée pour l'achat du cheval qu'il était autorisé à acheter suivant résolution antérieure. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Lucien Hélie, que Son Honneur le Maire W. A. Maisan soit nommé comme délégué de la ville à la convention spéciale des maires qui aura lieu à Québec la semaine prochaine. Adopté.

Il est lu une lettre du Club Aramis, demandant de se servir pendant l'hiver des bancs du parc. Le Conseil accepte la demande faite, mais l'ingénieur devra exiger un reçu constatant le nombre de bancs prêtés et dans quel état ils se trouvent, pour que ces bancs soient remis au complet et dans le même état au printemps, suivant les termes de la lettre du Club.

Il est proposé par l'échevin F. X. Belhumeur, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que le palais de justice soit l'endroit désigné pour la tenue des séances de la Cour du Recorder, et que M. Roland Gauthier soit désigné comme greffier de la dite cour, le dit greffier devant recevoir pour ses services les honoraires qui sont fixés par le tarif des procédures. Adopté.

Le secrétaire-trésorier est chargé d'écrire au régistrateur pour exiger qu'il soit fourni une liste des mutations de propriétés depuis le printemps dernier, et que cette liste soit ensuite fournie tous les mois.

Il est proposé par l'échevin Ad. Girard, secondé par l'échevin Alb. Allard, que la demande de Bell Telephone Co. contenue dans sa lettre du 4 décembre 1934 soit accordée, et qu'il soit permis à la dite compagnie de se servir pour son réseau téléphonique des deux poteaux indiqués sur le plan attaché à la dite lettre du 4 décembre. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission Canadienne de la Radiodiffusion. Comme les programmes seront

irradiés de Montréal et qu'il ne pourra être alloué qu'un quart d'heure à la ville de Drummondville, le Conseil ne croit pas devoir encourir les dépenses requises pour participer à ces programmes: Le secrétaire-trésorier devra en aviser la Commission et présenter en même temps les remerciements du Conseil pour l'invitation faite.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie qu'une demande soit faite pour obtenir la permission d'employer les fonds d'amortissement de la ville de Drummondville à l'achat de débentures, soit du Gouvernement Fédéral, soit du Gouvernement Provincial, soit de toute corporation municipale ou scolaire régulièrement constituée au Canada, soit de toute corporation ou institution lorsque les dites débentures sont entièrement garanties par le Gouvernement Fédéral ou par le Gouvernement de la province; et que le secrétaire-trésorier dépose entre les mains du trésorier de la province toutes les débentures actuellement possédées par la ville au compte du fonds d'amortissement, et toutes les débentures qui seront achetées plus tard pour être déposées au crédit du même fonds. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de DeCotret, Ferron & Cie sollicitant l'emploi de vérificateurs de la ville. Le secrétaire-trésorier est chargé de les remercier et de leur dire que le vérificateur actuel de la ville est maintenu en fonction.

Le secrétaire-trésorier fait rapport des négociations qui ont eu lieu entre les représentants de la ville et les représentants de la Caisse d'Economie de Notre-Dame-de-Québec, au sujet des difficultés qui se sont soulevées concernant le dépôt à la Caisse d'Economie de Notre-Dame-de-Québec du fonds d'amortissement prévu dans le règlement No 3. Il est donné ensuite lecture du document signé à Québec le 29 novembre 1934 par les représentants de la ville et de la Caisse d'Economie et aussi par M. L.-E. Potvin, président de la Commission Municipale de Québec.

Il est proposé par l'échevin Lucien Hélie, secondé par l'échevin J. C. Duchesne, que le Conseil de la ville de Drummondville approuve et ratifie la proposition d'arrangement contenue dans le document ci-haut mentionné, et que la ville de Drummondville fasse de suite les procédures voulues pour contracter l'emprunt nécessaire pour le rachat au prix de 102 et les intérêts accrus, des débentures émises en 1913, en vertu du règlement No 3 de la ville de Drummondville. Adopté.

L'échevin J. C. Duchesne donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement autorisant l'emprunt de la somme nécessaire pour racheter l'émission de

de $40.000.00 émise en vertu du règlement No 3 de la ville.

Le règlement No 206 autorisant la construction d'un marché public subit ses première et deuxième lectures.

L'ingénieur de la ville est autorisé à faire arroser la patinoire établie en haut de la ville sur le terrain de Drummondville Cotton Co.

Et la séance est levée.

[signature] Maire

[signature] Sec.-trésorier

— Le 11 décembre 1934 —

De suite après l'assemblée régulière tenue ce jour, le Conseil siège en comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire N. G. Moisan.

Le comité étudie certaines demandes pour secours directs et certaines demandes faites pour l'obtention de cartes d'identification.

Le constable Eusèbe Boucher soumet une liste de certaines personnes sur le compte desquelles une enquête a été faite, et le comité autorise le constable Boucher à fournir des secours directs aux familles mentionnées sur cette liste, au meilleur de son jugement, et suivant les instructions qui pourront être données par le président du comité ou ultérieurement par le Conseil.

Famille Alphonse Beaudoin:- Le comité recommande de faire une enquête et de donner de l'aide si la chose est jugée nécessaire.

Le comité recommande qu'il soit payé à M. Alpha Côté une somme de $12.00, le dit Alpha Côté s'engageant à reconduire au Cap de la Madeleine, la famille Philippe Elie arrivée de ce dernier endroit depuis moins de six mois.

Le comité autorise M. Loyola Tétreault à donner des cartes d'identification à M. Gaspard Caron et à ses fils.

Pour ce qui concerne le cas de M. Thomas Guillemette et le cas de M. Héroux et de M. Tremblay, des cartes

d'identification ne peuvent être données, mais vu les circonstances particulières de ces trois cas, et le fait que ces familles demeurent dans la paroisse de Drummondville depuis longtemps, le comité donne instructions au secrétaire-trésorier d'écrire à Canadian Celanese pour recommander les membres de ces familles pour de l'emploi à cette manufacture, si de l'emploi peut leur être fourni.

Le comité prend connaissance de la lettre du Docteur A. Béliveau re soins spéciaux donnés à Mme Périsse, fille de M. Adélard Déry. Le comité recommande qu'il soit alloué au Dr. Béliveau une somme de $20.00 pour les services professionnels ainsi rendus.

Le comité recommande que les cartes d'identification soient changées à partir du 1er janvier 1935 et que des cartes de couleur différente soient imprimées pour être seules employées à partir de cette date.

Et la séance est levée.

Maisonneuve — Maire

[signature] — Sec.-trésorier

— Le 26 décembre 1934 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mercredi, le 26 décembre 1934, cette séance étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de décembre 1934.

Sont présents:- Messieurs les échevins Eug. Pelletier, Luc. Hélie, F. X. Belhumeur, Arm. Toupin, Alb. Allard et J. C. Duchesne, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Maisan.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance tenue le 11 décembre 1934 sont

lues et approuvées.

Il est aussi donné lecture du rapport du comité tenu le 11 décembre 1934, et il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin F. X. Belhumeur, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire-trésorier autorisé à les payer, savoir:-

Paie du 13 déc./34	$439.65	
" " 21 " /34	485.80	
Henri Martel	4.05	
		$929.50
Buanderie A. Vapeur	0.50	
M. Lupien	7.10	
Jos. Moquin, a/c re causes	40.00	
Dr A. Rajotte	12.00	
Roch Cardin	29.90	
F. A. McCourt	3.85	
Imprimerie Marquis	6.63	
Bureau d'Enregistrement	7.00	
Jos. Lafontaine	222.67	
C. Joyal	31.30	
La Parole (3 factures)	44.30	
C. O. Monat & Co.	0.75	
Hughes Owens & Co. (2 factures)	2.75	
J. L. Marchessault	11.00	
J. A. Laferté	1.65	
Jos. Lemonde	0.90	
Jos. Marier	0.85	
Gldor Vanasse	4.00	
Hôpital Ste Croix	10.00	
Dame E. Degré	5.00	
re sec. dir.		$442.15
Crémerie Belhumeur (sept. oct. nov.)	20.00	
Paul Monty (nov.)	40.08	
Ad. Girard	2.00	
J. L. Champoux (sept. oct. nov.)	36.02	
Isi. Boisselle (nov.)	22.13	
Guérin & Frères (oct. nov.)	18.35	
		$138.58

Total des comptes: $1510.23

Adopté.

[signature]

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Alb. Allard, que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée d'emprunter de la Banque de Montréal la somme de $1050.00, par billets promissoire, suivant autorisation donnée par la Commission Municipale de Québec; que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer en faveur de la Banque de Montréal un billet promissoire payable à demande et portant intérêt au taux de 5% par an, le dit billet devant être remboursé pas plus tard que le 1er juillet 1935. Adopté

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Alb. Allard, que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée d'emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme ne dépassant pas $40,000.00 en anticipation des revenus de la ville pour l'année 1935, cette somme de $40000.00 étant inférieure à 25% des revenus de l'exercice 1934; que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer en faveur de la dite Banque, au fur et à mesure des besoins, des billets promissoires ne dépassant pas au total la dite somme de $40000.00, et portant intérêt au taux de 5% par an: la dite somme de $40000.00 devra être remboursée en entier dans le cours de l'exercice 1935; cet emprunt étant sujet à l'approbation préalable de la Commission Municipale. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Luc. Hélie, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les chèques de la ville et à endosser tous les chèques pour dépôt; qu'en l'absence du secrétaire-trésorier, le maire ou le président du comité des finances soient autorisés à signer les chèques pour les listes de paye. Adopté.

Le règlement No 207 pourvoyant au rachat des débentures émises sous l'autorité du règlement No 3 de la ville de Drummondville* subit sa première et sa deuxième lectures.
*et à un emprunt de $35000.00 pour opérer ce remboursement,

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin Alb. Allard, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à rayer des livres la charge annuelle de $3.10 chargée à M. P. Valencevicz sur le lot No 2-109 du quartier Est. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. C. Duchesne, secondé par l'échevin F. C. Belhumeur, que l'évaluation de M. John Marier soit réduite à $1500. pour l'année 1934, les bâtisses existant sur son terrain ayant été incendiées en décembre 1933, et que les taxes chargées à M. John Marier pour 1934 soient réduites en conséquence. Adopté.

Le secrétaire-trésorier est chargé de présenter à M. E. R. Tanner, ancien échevin de cette ville, les sincères sympathies du Conseil, à l'occasion du décès de sa mère.

Avant de clore la séance, Son Honneur le Maire présente aux membres du Conseil, aux officiers de la ville et aux contribuables ses remerciements et ses meilleurs voeux de Bonne Année.

Et la séance est levée.

[signature] Maire

[signature] Sec.-trésorier.

— Le 26 décembre 1934 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du Conseil siègent en comité.

Sont présents tous les membres du Conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. A. Moisan.

M. Edouard Rhéaume soumet au comité une demande pour paiement du loyer de M. Oscar Boulanger. La question est référée à la prochaine séance pour enquête dans l'intervalle.

Lecture est donnée d'une lettre du Club de raquettes. Le comité recommande que la ville accepte de contribuer pour une somme de $200.00 à la construction d'une glissoire où les enfants pourront glisser gratuitement, ce montant n'étant payable qu'après la construction terminée.

Le Dr L. L. Charpentier et quelques autres médecins de la ville expliquent au comité que la convention annuelle de l'Association médicale de la Province pourrait être tenue à Drummondville en 1935, si la ville peut aider à défrayer les dépenses de cette convention.

Le comité recommande que la ville souscrive une somme de pas plus de $400.00 pour contribuer aux dépenses de ce congrès.

M. Loyola Titreault soumet quelques cas spéciaux au sujet des cartes d'identification. Le secrétaire-trésorier est chargé d'écrire aux autorités du Village St Joseph pour

déclarer que les Messieurs suivants demeurant actuellement au Village St Joseph sont des citoyens de la ville qui y ont demeuré depuis longtemps, et que la ville n'aurait aucune objection à ce que des cartes d'identification soient données aux personnes suivantes:-

David Ouellette
Noël Paradis (153 St-Joseph)
Henri Bergeron (23 St Norbert)

Le comité étudie certaines demandes de secours directs et laisse au constable Boucher le soin de régler ces cas au meilleur de son jugement.

Et la séance est levée.

Lamoisan — Maire
Joseph Dair — Sec.-trésorier

8

- Le 11 janvier 1935 -

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 8 janvier 1935, cette séance étant la première séance bi-mensuelle du mois de janvier 1935.

Sont présents: Les échevins Ad. Toupin, J.C. Duchesne, Ad. Girard, F.X. Belhumeur, Luc. Hélie, Eug. Pelletier, sous la présidence de Son Honneur le Maire W.A. Moisan.

Armand Toupin

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance tenue le 26 décembre 1934 sont lues et approuvées.

Lecture est donnée du procès-verbal du comité du 26 décembre et ce rapport est adopté sur proposé de l'échevin Ad. Toupin, secondé par l'échevin F.X. Belhumeur.

Il est proposé par l'échevin Luc. Hélie, secondé par l'échevin J.C. Duchesne que les comptes suivants soient approuvés et le secrétaire trésorier autorisé à les payer, savoir:

Louis Phil. Gravremont	$46.90
J R Blanchard	87.66

Pinard & Pinard	$4.65
Southern Canada Power (alarme)	16.35
do (éclairage)	297.08
J. A. Laferte	11.54
Laurent Morel (Imp. Oil)	38.10
A. Comtois	1.50
J.A. Carignan	10.00
L. G. Cadieux	3.75
Arthur Metayer	15.75
Burroughs Adding Machine	1.00
Oscar Leclerc	45.00
Garage Montplaisir Ltée	138.80
Garage Watkins	40.40
Stewart Construction Co.	2.729.25
Joseph Moquin	68.85
	$3.556.58

Paies:

Paie du 28 déc. 1934	520.40
Paie du 4 janv. 1935	650.40
	$1170.80

Re: Incendie:

Compte du 26 déc. 1934	18.00
Compte du 2 janv. 1935	28.00
Compte du 30 déc. 1934	72.00
Compte du 9 oct. 1934	16.00
Compte du 3 juil. 1934	11.00
Compte du 20 déc. 1934	~~37.00~~ - 180.25
Re sec. dir.	182.00
Paul Monty	50.87
Isidore Boisselle	30.81
Ernest Cardin	4.00
	$85.68

Total des comptes: $4.995.06

Adopté.

Le règlement No 207 est soumis au Conseil pour 3ème lecture, et l'adoption du règlement est ajournée. Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne, secondé par l'échevin Ad. Girard qu'une demande soit faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de contracter l'emprunt prévu dans le dit règlement pour une période de 20 ans. Adopté.

Le Conseil étudie une proposition d'acheter pour la somme de $13.500.00 le terrain ap.